



HAL
open science

Charles Bonnier (1863-1926), un philologue européen de la Belle Époque

Vincent Balnat

► **To cite this version:**

Vincent Balnat. Charles Bonnier (1863-1926), un philologue européen de la Belle Époque. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 2020, 136 (2), pp.337-371. 10.1515/zrp-2020-0020 . hal-02945788

HAL Id: hal-02945788

<https://hal.science/hal-02945788>

Submitted on 22 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vincent Balnat

Charles Bonnier (1863–1926), un philologue européen de la Belle Époque¹

Adresse de correspondance : Dr. habil. Vincent Balnat
Université de Strasbourg, E. A. 1339
Faculté des langues – Département d'études allemandes
22 rue René Descartes, BP 80010
F-67084 Strasbourg Cedex
E-Mail : balnat@unistra.fr

Abstract : This contribution is dedicated to the French philologist Charles Bonnier (1861–1926), who dared to criticize the philological doxa of his time. As a result, Paul Meyer (1840–1917), one of the most influential philologists, refused his thesis at the École des chartes (Paris). Bonnier went to Germany, where he completed his doctorate at the University of Halle under the supervision of Hermann Suchier (1848–1914); later on he held teaching positions in England (Oxford, Liverpool). While Bonnier is regarded today as a pioneer of modern scripta research, his ideas and academic career still remain widely unknown.

Keywords : Romance philology ; Charles Bonnier ; Gaston Paris ; Paul Meyer ; Hermann Suchier ; Hugo Schuchardt ; charters ; École des chartes ; patois (dialects)

Mots-clés : philologie romane ; Charles Bonnier ; Gaston Paris ; Paul Meyer ; Hermann Suchier ; Hugo Schuchardt ; chartes ; École des chartes ; patois

1 Remarques liminaires

En sciences humaines comme dans les autres domaines du savoir, le succès d'une idée ne dépend pas uniquement de sa valeur épistémologique. Pour qu'elle soit entendue, il importe également que certaines conditions – d'ordre institutionnel, socioculturel et/ou économique – soient réunies, faute de quoi l'idée risque de résonner dans le vide, voire de subir l'anathème, vouant alors aux gémonies celles et ceux qui en sont à l'origine. S'agissant de Charles Bonnier, il suffit d'une seule personne d'autorité pour discréditer la pensée et entraver la carrière de ce philologue² au destin pourtant prometteur.

Né en 1863 à Templeuve-en-Pévèle (Nord) et mort à Cannes en 1926, Bonnier était une personnalité aux multiples facettes. Intellectuel engagé au sein des mouvements socialistes, ce

¹ Cette contribution est la version largement augmentée d'une communication présentée le 7 juin 2019 à l'université de Liège dans le cadre de la 10^e journée d'étude sur le Traitement des Sources Galloromanes (TraSoGal). Nous remercions les participants pour leurs remarques et suggestions, ainsi que les relecteurs anonymes de la *Zeitschrift für romanische Philologie* pour leur expertise. Nos remerciements vont également à Gilles Candar, éditeur des mémoires de Bonnier, pour son aide lors de la recherche de données biographiques. Le titre de notre contribution est un clin d'œil à celui des *Souvenirs : Un intellectuel socialiste européen à la Belle Époque* (2001).

² Rappelons que la romanistique française du XIX^e siècle ne distinguait pas systématiquement les termes « philologie » et « linguistique » (François 2013, 56 n. 54). Pour une présentation des liens entre les deux disciplines, on se reportera utilement à Vendryes (1951).

proche de Jules Guesde (1845–1922), Paul Lafargue (1842–1911), Wilhelm Liebknecht (1826–1900) et Friedrich Engels (1820–1895) fut « un agent de liaison essentiel entre socialistes français, britanniques et allemands et un des acteurs de la construction de la Deuxième Internationale » (Candar 2001, 23).³ Parmi ses revendications sociétales, le statut de la femme occupe une importance centrale ; dans un vibrant essai sur cette question (1897), il déplore que la femme, « sexe jusqu’ici ignoré et opprimé » (1897, 2), ne soit l’« égale de l’homme que dans la concurrence qui abaisse les salaires ; partout ailleurs, elle est son inférieure » (1897, 6). Bonnier était par ailleurs fin connaisseur des arts de son époque ; il fréquentait assidûment les salons littéraires, les théâtres et les opéras, ses domaines de prédilection étant la poésie – il compose lui-même des poèmes (Bonnier 1892⁴, 1894) – et la musique. Fervent admirateur de Wagner, il se rend en 1882, alors âgé de 19 ans, « sans billets et sans itinéraire » (Bonnier in Candar 2001, 89), à Bayreuth pour assister à la première de *Parsifal*, opéra sur lequel il rédigea, avec son frère Pierre, une étude remarquable (Bonnier/Bonnier 1887).⁵ Bonnier était enfin un amoureux de sa terre natale, Templeuve, à laquelle il consacra plusieurs travaux (1900, 1900/1901, 1907, 1911, 1921).⁶

Si le nom de Charles Bonnier figure dans quelques ouvrages d’histoire politique,⁷ il est largement méconnu des linguistes. Une recherche ciblée sur Isidore, plateforme documentaire rassemblant près de six millions de références, ne livre que deux résultats pour la linguistique :

³ *Le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* lui consacre la notice suivante : « Il adhéra tout jeune au P.O.F. [Parti Ouvrier Français ; VB], participa à ses congrès de Paris (1893), Romilly (1895), Épernay (1899), Ivry (1900) et au congrès de Lille du P.S. de France (1904). Il fut délégué aux congrès internationaux de Bruxelles, de Zurich et de Londres et au deuxième congrès général des organisations socialistes françaises à Paris, salle Wagram (1900) ; il représentait huit groupes du P.O.F. [...]. Il était un des doctrinaires du parti guesdiste. Son principal apport à l’action socialiste réside dans ses écrits » (Maitron 1973, 332s.). Bonnier collabora en effet régulièrement à plusieurs journaux et revues socialistes français (*Le Socialiste*, *La Jeunesse socialiste*, *Le Devenir social*) et allemands (*Die Neue Zeit*). On trouvera de plus amples informations sur ses activités militantes dans ses *Souvenirs* (Candar 2001, 22–27, 118–126, 143–146, 155–160, 193–218).

⁴ Bonnier dédia ce recueil au poète Stéphane Mallarmé (1842–1898), avec lequel il entretint une brève correspondance chaleureuse (Mallarmé 1981, 146s.). C’est d’ailleurs par le qualificatif « French poet » que Paul Verlaine (1844–1896) évoque le souvenir de Bonnier, qu’il rencontra lors d’une série de conférences données à Oxford : « Next day I was off to Oxford, where I lunched with my friend Rothenstein, in company with the distinguished professor, York Powell, and a French poet, M. Bonnier, long since settled in England, an ideal companion, full of stories and recollections » (*My visit to London* ; in : Verlaine 1972, 1111).

⁵ Ce travail, publié dans la toute nouvelle *Revue wagnérienne*, lui valut une invitation de Cosima Wagner (1837–1930), la veuve du maître (cf. Candar 2001, 139s.). On se fera une idée plus précise des centres d’intérêt artistiques de Bonnier en consultant son ouvrage sur les poètes français du XIX^e siècle (1902), celui sur les milieux d’art (1906 ou 1925) ainsi que ses *Souvenirs* (Candar 2001, 87–90, 93–109).

⁶ Ces travaux permirent à Bonnier d’acquérir une petite notoriété locale : depuis 1986, la Société historique du pays de Pévèle a ainsi organisé des « Journées Charles Bonnier » consacrées au patrimoine régional, remplacées en 2006 par des cycles de causeries et conférences (communication personnelle de Françoise Verrier, présidente de la Société historique du pays de Pévèle ; 28 janvier 2019). Le souvenir de Bonnier reste néanmoins présent dans l’odonymie locale, une rue de Templeuve portant son nom.

⁷ Dont l’ouvrage monumental de Willard (1965) sur le mouvement socialiste en France de 1893 à 1905, dans lequel le nom de Charles Bonnier est mentionné plus de 50 fois. Il n’est d’ailleurs pas étonnant que ce soit Candar, un autre historien spécialiste des gauches françaises, qui soit à l’origine de la publication des *Souvenirs*.

une étude consacrée à la dichotomie langue parlée/langue écrite pendant la Première Guerre mondiale (Roynette *et al.* 2013), qui renvoie au travail de Bonnier sur les lettres de soldats (Bonnier 1891c ; cf. chap. 4.2.3), et une brève présentation du parcours scientifique de Bonnier avant son départ pour l'Allemagne en 1888 (Cerquiglini 2006⁸).

Afin de reconstituer l'ensemble du parcours et de la réflexion philologiques de Bonnier, nous nous sommes penché sur ses travaux philologiques, des documents d'archives en lien avec ses années d'étude et la chaire qu'il occupa à Liverpool,⁹ sa correspondance avec Gaston Paris,¹⁰ Hermann Suchier¹¹ et Hugo Schuchardt,¹² ainsi que ses *Souvenirs* (éd. Candar 2001). Ces mémoires, rédigés entre 1914 et 1924, livrent de précieux renseignements sur les systèmes universitaires français, allemand et britannique de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle et sur les réseaux des intellectuels européens de l'époque ; les anecdotes qu'y relate Bonnier montrent que le quotidien universitaire était alors – ou *déjà*, pourrait-on dire – rythmé par les échanges fructueux autant que par les bassesses et les mesquineries. Les *Souvenirs* révèlent également la personnalité de Bonnier, esprit cultivé et curieux, qui se plaît à décrire les mœurs des universitaires de son temps avec une distance amusée. Il y reste toutefois étonnamment discret au sujet de ses travaux philologiques, à l'exception du mémoire de fin d'études à l'École des chartes qui fut à l'origine de ses pérégrinations.

2 Le chartiste qui osait critiquer les chartes

Dernier né d'une famille bourgeoise dans laquelle, pour reprendre ses mots, « on lisait beaucoup » (Bonnier in Candar 2001, 67), c'est tout naturellement que Charles Bonnier commence, après l'obtention de son baccalauréat à Lille en 1881, des études de lettres à Douai.¹³ Souhaitant embrasser la carrière d'archiviste-paléographe, il part l'année suivante à Paris et s'inscrit à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études. La première, qui date de 1821, est spécialisée dans la formation aux sciences auxiliaires de l'histoire, son objectif

⁸ Voir également son résumé dans Cerquiglini (2007, 200–204).

⁹ Nous remercions Cécile Fabris, responsable des pôles Éducation/recherche aux Archives Nationales, Nicolas Buat, directeur des études à l'École des chartes, Karin Keller, archiviste à l'université Martin-Luther de Halle-Wittemberg, et Caitlin Fleming, assistante bibliothécaire à l'université de Liverpool, de leur aide précieuse lors de nos recherches documentaires.

¹⁰ Cette vingtaine de lettres manuscrites, rassemblant quelque 90 feuillets rédigés par Bonnier, est disponible à la Bibliothèque nationale de France (« Correspondance de Gaston Paris », folios 310–354 ; cote NAF 24432).

¹¹ Cette correspondance, consultable à la Staatsbibliothek de Berlin, rassemble 90 lettres de Charles Bonnier à Hermann Suchier (Stiftung Preußischer Kulturbesitz, Handschriftenabteilung, Nachl. Hermann Suchier: Bonnier, Charles).

¹² De cet échange, seules quatre lettres de Bonnier sont conservées (Hausmann 2017).

¹³ Cette éducation bourgeoise profita également aux trois frères aînés de Charles : Louis (1856–1946) exerça le métier d'architecte, Jules (1859–1908) et Pierre (1861–1918) devinrent respectivement zoologiste et psychiatre-neurologue.

initial étant d'apprendre aux élèves « à lire les divers manuscrits et à expliquer les dialectes^[14] français du moyen âge » (ordonnance du 22 février 1821, art. 3 ; cité in : Société de l'École des chartes 1839/1840, 27). La seconde, fondée en 1868 par Victor Duruy (1811–1894), ministre de l'Instruction publique sous Napoléon III, devait initier les élèves aux méthodes expérimentales de la recherche – d'où le qualificatif « pratique » – et promouvoir les nouvelles manières d'enseigner inspirées du modèle prussien. Bonnier se souvient de l'émulation qui régnait alors entre les murs de l'École pratique des hautes études : « Toute cette section [historique et littéraire ; VB] vibrerait réellement d'ardeur scientifique, l'idée des séminaires allemands y était plus que réalisée, car ce n'étaient pas que des cours d'enseignement supérieur, mais une collaboration active entre professeurs et élèves. » (Bonnier in Candar 2001, 112). La formation philologique dispensée par ces deux écoles étant complémentaire, elle était assurée en bonne partie par les mêmes enseignants.¹⁵

C'est lors du concours d'entrée à l'École des chartes à l'automne 1882 que Bonnier rencontre pour la première fois Gaston Paris (1839–1903),¹⁶ qui lui fit passer son examen d'allemand.¹⁷ Figure centrale dans le parcours scientifique de Bonnier, G. Paris est un maître à la fois bienveillant et protecteur. Dans les *Souvenirs*, Bonnier se rappelle son séminaire du dimanche matin,¹⁸ la « sagacité de [ses] remarques [...], sa figure aimable et fine avec ses yeux brillants sous le double binocle, la cordialité de la discussion [...]. On se sentait soulevé à une

¹⁴ Conformément à l'usage de l'époque, le terme « dialecte » désigne les parlers antérieurs à l'émergence de la langue nationale officielle, celui de « patois » les parlers qui cohabitent avec la langue nationale ; on ne s'étonnera donc pas des expressions tautologiques « dialectes anciens » et « patois modernes ». Pour de plus amples informations sur l'évolution sémantique de ces termes, nous renvoyons à Thomas (1953) et Cerquiglini (2007, 97–100).

¹⁵ Bonnier qualifie l'École des hautes études de « sorte de succédané » de l'École des chartes (Candar 2001, 111). On trouvera de plus amples informations sur l'École pratique des hautes études dans les ouvrages récents de Trautmann-Waller (2017) et Henriët (2018) ; pour l'École des chartes, on se reportera au recueil de Bercé, Guyotjeannin et Smith (1997), à Ridoux (2001, 197–237) et au fonds de l'École, consultable aux Archives Nationales (cotes 93AJ/1–93AJ/355).

¹⁶ Gaston Paris, président de la section historique et littéraire de l'École des hautes études de 1885 à 1895, fut l'un des fondateurs de la philologie romane moderne. Détenteur de la chaire de langue et littérature françaises du Moyen Âge au Collège de France de 1872 à 1903, il devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1876 puis de l'Académie française en 1896. Pour de plus amples d'informations sur ce personnage et son influence sur la philologie romane du dernier tiers du XIX^e siècle, on consultera Ridoux (2001, 943–959) et surtout l'ouvrage fondamental de Böhler (2004), qui contient la bibliographie de ses travaux – pas moins de 1200 entrées ! – établie par ses élèves Joseph Bédier (1864–1938) et Mario Roques (1875–1961).

¹⁷ La maîtrise de l'allemand, prérequis à l'entrée de l'École pratique des hautes études, était pour G. Paris indispensable à l'étude de la philologie médiévale (cf. Böhler 2004, 44 n. 58 ; Trautmann-Waller 2017, 16). Rappelons que G. Paris, qui séjourna en Allemagne de 1856 à 1858, fut l'élève à Bonn du grand romaniste Friedrich Diez (1794–1876), dont il traduisit en 1863 l'introduction de la *Grammatik der romanischen Sprachen* (1836–1838) avant de publier en 1874–1876, avec Auguste Brachet (1845–1898), la traduction intégrale de cet ouvrage (cf. Ridoux 2001, 44–47 ; Böhler 2004, 38–88 ; François 2017, 144ss.). Pour de plus amples informations sur les épreuves de l'examen d'admission à l'École des chartes, nous renvoyons à Vielliard (1997, 59s.).

¹⁸ Ce séminaire, consacré aux études tristaniennes, était réservé à un nombre restreint d'étudiants avancés que G. Paris considérait comme particulièrement doués (cf. Ridoux 2001, 817–826 ; Böhler 2004, 182, 564).

grande hauteur intellectuelle dans cette collaboration avec ce grand esprit critique ». Et plus loin : « sa critique avait ce don d'admettre la discussion et de la favoriser même [...], il avait sur lui comme le reflet de toute une méthode scientifique et de toute une littérature » (Bonnier in Candar 2001, 117). Les échanges entre Bonnier et celui qu'il appelait son « maître » puis son « ami »¹⁹ ne furent interrompus qu'à la mort de ce dernier, événement qui causa à Bonnier « un des plus grands chagrins qu'[il eut] ressentis » (2001, 118). Outre ses enseignements sur la méthode historico-comparative et la littérature du Moyen Âge, Bonnier suit ceux de dialectologie romane de Jules Gilliéron (1854–1926), « savant si modeste [...] [qui] commençait au milieu de l'indifférence générale ses études sur le patois » (Bonnier in Candar 2001, 111), d'Auguste-Honoré Longnon (1844–1911) sur la toponymie, d'Arsène Darmesteter (1846–1888), enseignant « confus et profond à la fois » (2001, 112), sur la grammaire des langues romanes, sans oublier ceux de grammaire comparée de Ferdinand de Saussure (1857–1913), que Bonnier décrit, de manière peu flatteuse, comme « ruiné et distingué et froid » (2001, 112).

Comme tout élève de l'École, Bonnier devait, à l'issue des trois années de formation, soutenir un mémoire devant un jury²⁰ afin d'obtenir son diplôme d'archiviste-paléographe. Malgré un ajournement en 3^e année, en 1885, en raison de résultats jugés insatisfaisants et des résultats médiocres l'année suivante, Bonnier est autorisé à soutenir en janvier 1887 son mémoire (à l'École, on parlait aussi de « thèse »).²¹

Dans son *Étude linguistique à propos des chartes en langue romane de Douai au XIII^e siècle (1203–1275)*,²² Bonnier réfute la thèse de Gaston Raynaud (1850–1911) selon laquelle les chartes anciennes « présentent dans toute sa pureté et sa fidélité la langue vulgaire à une époque et dans une localité déterminées » (Raynaud 1876, 53).²³ Pour montrer le décalage entre la langue des chartes et les parlers anciens, il interroge d'abord la présence dans ces documents

¹⁹ Bonnier emploie ce qualificatif dans la correspondance pour la première fois en 1895 (« Cher Monsieur et ami » ; lettre du 11 janvier 1895).

²⁰ On trouvera de plus amples informations sur cette épreuve chez Guyotjeannin (1997).

²¹ En 1885 et 1886, Bonnier est le dernier de sa promotion ; son admission à la soutenance est décidée en 1886 par quatre voix contre trois (procès-verbaux du conseil de perfectionnement ; séances du 20 juillet 1885 et du 20 juillet 1886 ; Archives nationales, cote 93AJ/4).

²² L'école n'ayant pas conservé les thèses antérieures à 1961, nous avons interrogé les descendants de la famille Bonnier dans l'espoir de retrouver l'original de ce travail. Hélas, tout porte à croire qu'il fut détruit à la mort de Bonnier. Nous citerons donc par la suite la version publiée en 1890/1891 (cf. *infra*).

²³ Gaston Raynaud, qui travailla quelques années comme bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale avant de se consacrer pleinement à ses études philologiques, est l'un des premiers à souligner les avantages qu'offrent les chartes par rapport aux textes littéraires : « Les chartes [...] sont à l'abri de l'imagination ou du caprice des scribes ; elles sont écrites sans prétention, dans un but d'utilité pratique, elles offrent donc la langue vulgaire dans toute sa vérité, et sont de beaucoup de sources les plus précieuses pour l'étude des dialectes » (Raynaud 1876, 54). Voir également Völker (2003, 17s.).

de nombreuses variantes graphiques ou « doubles formes », que la recherche antérieure expliquait tantôt par le manque de sérieux des scribes,²⁴ tantôt par l'usage, les considérant dès lors comme l'indice de phénomènes de transition langagière. Afin de vérifier cette dernière hypothèse, Bonnier se demande si ces formes doubles pourraient résulter d'un 'mélange de langues' (« Sprachmischung »), facteur fondamental du changement linguistique selon Hugo Schuchardt (1842–1927).²⁵ Il répond par la négative, invoquant – avant la lettre – des raisons d'ordre socioculturel et historique, notamment le fait que le mode de vie et le faible niveau d'instruction des paysans du Moyen Âge n'étaient pas de nature à favoriser le mélange entre les dialectes et le français :

« Plus le langage appartient à une classe instruite et compliquée, plus il contient d'éléments de mélange, soit de plusieurs langues étrangères, soit de divers éléments analogiques, qui ne se rencontrent pas dans les langues simples ; plus il descend dans les basses classes, plus il est simple. [...] De plus, les rapports étant moins fréquents qu'aujourd'hui de village à village et d'homme à d'homme, le mélange devait moins s'opérer. [...] Si l'on veut voir une « Sprachmischung » au Moyen-Âge, il faut la considérer dans une ville comme Douai, par exemple. [...] En résumé, sans prétendre que la « Sprachmischung » n'existe pas dans les patois, nous affirmons deux choses : En premier lieu que c'est là qu'elle doit se trouver en moindre quantité et en second lieu que si elle existe, elle fait partie de ces phénomènes que la science linguistique ne peut encore discerner » (Bonnier 1890, 439s.).

Bonnier compare alors les dénominations figurant dans les chartes et celles de son patois moderne du nord, en se concentrant sur celles qu'il tient pour « inébranlables, surtout quand

²⁴ Raynaud (1876, 101) va même jusqu'à évoquer « un caprice de scribe plus ou moins lettré ».

²⁵ Hugo Schuchardt, professeur de romanistique à l'université de Graz, fut l'un des pionniers des études sur les phénomènes de mélanges linguistiques tels qu'ils apparaissent par exemple dans les dialectes et les créoles (François 2017, 209–214). Dans son ouvrage *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches* (1884), il souligne le caractère fondamental du mélange pour l'étude des langues : « [...] eines wirklich erfolgreichen Studiums ist vorderhand nur die Sprachmischung fähig und sie nimmt in der That einen weit grösseren Raum ein als man noch vor Kurzem geahnt hat. Sie ist nicht sowohl Ausnahme als Regel. Mit mehr Recht als Max Müller gesagt hat: «es gibt keine Mischsprache», werden wir sagen können: «es gibt keine völlig ungemischte Sprache » (Schuchardt 1884, 5 ; « [...] pour étudier correctement les langues, il faut pour l'instant s'en tenir à la notion de mélange, qui est bien plus importante que ce qu'on a cru jusqu'alors. Il est moins l'exception que la règle. Aussi pouvons-nous, avec plus de justesse que Max Müller pour qui «il n'existe pas de langue issue du mélange», affirmer au contraire qu'«il n'existe pas de langue qui ne connaisse pas le mélange» ; traduit par nos soins). Dans une lettre du 18 janvier 1890, Bonnier interroge Schuchardt sur la nature de ce qu'il nomme 'Mischung' en linguistique, renvoyant à la terminologie utilisée en chimie : « Ne pourrait-on pas se demander si ce qu'on appelle la « Sprachmischung » ne serait plutôt une combinaison, c à d [c'est-à-dire] une opération où les propriétés des deux corps combinés sont et restent altérées, ou un « mélange » où les éléments conservent leurs propriétés ». Quelques semaines auparavant, il avait abordé cette même question avec Hermann Suchier : « [...] je me suis demandé si ceux qui soutiennent que le mélange n'existait pas de même que ceux qui prétendaient le contraire, s'étaient donné la peine de nous définir le mot mélange. Or, mélange signifie en chimie une opération où les différents corps ne se modifient pas et peuvent être retirés inaltérés. Combinaison signifie au contraire qu'il y a altération profonde dans les éléments fusionnés. Or, ne pensez-vous pas que, sauf de rares exceptions tout-à-fait artificielles, il s'agit bien plus dans ce que Schuchardt étudie de combinaison que de mélange » (lettre du 16 décembre 1889 ; soulignements dans l'original).

elles s'appliquent à un objet, qui n'a pas son équivalent dans un autre territoire » (1890, 442), comme c'est le cas des activités agricoles spécifiques. En raison des nombreuses divergences qu'il relève, il conclut au caractère hybride de ces documents, qui ne sauraient refléter la langue vulgaire :

« Nous allons maintenant résumer notre Critique^[26] : on voit ce qui [sic] en est de la «fidélité absolue» avec laquelle les Chartes reproduisent le langage vulgaire. – Outre l'incertitude de leur graphie, les mots qu'elles emploient appartiennent généralement à une langue littéraire ; quand ils sont populaires, ils ne sont encore que le produit d'un patois composite, né dans un centre ; ils ne répondent pas pour leur signification au sens moderne des mots patois, et, dans leur liaison, ils demeurent rebelles, comme des mots littéraires qu'ils sont, aux lois de la Phonétique syntactique » (Bonnier 1890, 443).

Un dernier argument corrobore selon lui l'hypothèse du caractère composite de la langue des chartes, à savoir leur manque d'intelligibilité pour les paysans (1890, 444–447). Il suffirait ainsi de comparer les chartes anciennes avec les actes notariés du XIX^e siècle pour se rendre compte que les premières ne reflètent pas davantage les parlers anciens que les seconds ne reflètent les parlers modernes : « Il faudrait aller dans les cabarets, où les paysans traitent de leurs affaires les coudes sur la table en face de leur chope, pour entendre le langage qu'ils emploient pour leurs «marchés», langue toute différente de la langue légale » (1890, 445).

Souhaitant néanmoins tirer profit des chartes du point de vue linguistique, Bonnier propose alors une approche pour le moins originale. Plutôt que de suivre la méthode dite « ascendante » de Raynaud, qui part de la langue des chartes pour remonter jusqu'au latin, ou celle, descendante, qui suit le chemin inverse, il préfère partir des patois de son époque. Selon lui, seule l'observation directe permettra de tirer des conclusions valables au sujet des écrits anciens :²⁷

« Nous dresserons une échelle, pour ainsi dire, qui ira du patois aux Chartes, c'est-à-dire du dix-neuvième siècle au treizième siècle. – Nous y placerons quelques échelons intermédiaires, qui sont, pour le dix-huitième siècle : les Chansons de Brûle-Maison (1679–1740) et pour le seizième : le livre de Charles Bovel en ce qui touche les patois du Nord. – Ceci cependant n'est qu'une précaution : il ne faut pas en effet attacher beaucoup d'importance à ces textes, qui valent encore moins que les chartes, car ils auraient encore plus besoin qu'elles d'être contrôlés ; on les utilisera quand ils seront d'accord avec le patois, sinon on les passera sous silence » (Bonnier 1890, 448).

²⁶ Nous avons conservé l'emploi inhabituel des majuscules initiales dans les citations extraites de la version de sa thèse éditée en Allemagne. Cet emploi a été toutefois régularisé dans le titre figurant en bibliographie et dans les citations issues de sa correspondance, la distinction entre majuscules et minuscules n'y étant pas toujours aisée.

²⁷ Sur le rôle des patois modernes pour l'étude linguistique des chartes, nous renvoyons à Völker (2003, 30ss.).

L'approche de Bonnier doit beaucoup aux réflexions de G. Paris sur la reconstitution des dialectes anciens, comme en témoigne la citation en épigraphe : « Qu'on le sache bien, on ne pourra vraiment arriver à la connaissance des dialectes anciens qu'à l'aide des Patois actuels. » (Paris 1877, 616). Jules Gilliéron joua lui aussi un rôle dans la réflexion de Bonnier, en lui donnant, « du moins par son enseignement, [...] le doute sur l'efficacité et le témoignage des chartes » (Bonnier in Candar 2001, 115).

Dans la seconde partie de son travail, consacrée aux caractéristiques linguistiques des chartes, Bonnier met au centre de ses réflexions le personnage du scribe, négligé dans les travaux antérieurs. Il explique ainsi les nombreuses incohérences linguistiques que révèle la comparaison des chartes de Douai et celles d'autres localités picardes – dont la présence de traits communs dans les patois de localités éloignées et leur absence dans ceux de localités voisines – par le fait que les scribes appliquaient les principes rédactionnels qu'on leur avait enseignés dans les écoles :²⁸

« Nous pouvons en conclure que les écoles où les scribes apprenaient leur art dans le nord de la France se ressemblaient par beaucoup de points, mais des contradictions [...] nous montrent que des scribes de pays étranger pouvaient aller d'une ville à l'autre. Comment expliquer, de plus, que le scribe de Douai s'accorde tantôt avec celui du Ponthieu, tantôt ait des caractères opposés à ceux du scribe de Tournai qui, si l'on considérait les dialectes, devrait être le plus rapproché de lui. Toutes ces questions doivent embarrasser ceux qui veulent voir derrière les Chartes un dialecte [...] » (Bonnier 1891a, 87).

Pour Bonnier, l'importance des écoles était telle qu'elle éclipsait les spécificités dialectales : « Ce n'est qu'une hypothèse que nous avançons, mais cette supposition deviendrait une vérité scientifique si on étudiait les chartes de l'ancienne France : on les verrait se séparer en groupes par affinités non de langue, mais d'école » (1891a, 87).

Si, lors de la soutenance, G. Paris émit quelques critiques bienveillantes sur ce travail,²⁹ Paul Meyer (1840–1917),³⁰ alors directeur de l'École, se montra intraitable, devenant ainsi

²⁸ Sur la question de ces écoles, nous renvoyons aux réflexions de Gossen (1979, 265s.) et Völker (2003, 32s.), sur celle de l'origine du scribe et de la localisation des chartes, à Carolus-Barré (1964, LXVIII–CVII).

²⁹ On lit ainsi dans le procès-verbal du conseil de perfectionnement du 26 janvier 1887 que G. Paris, qui « a loué [...] quelques idées personnelles » dans le mémoire de Bonnier, a « demandé son admission ».

³⁰ Paul Meyer, directeur de l'École des chartes de 1882 à 1916 et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à partir de 1883, est l'un des philologues les plus influents de son époque. Fondateur de la *Revue critique* en 1866 puis, avec G. Paris, de la *Romania* en 1872, il a largement contribué à la mise en place de la philologie romane moderne en France. On trouvera des informations et témoignages sur cette personnalité, crainte autant qu'admiration, chez Monfrin (1997), Vielliard (1997, 55ss., 60) et Ridoux (2001, 959–974) ainsi que dans la longue nécrologie – pas moins de 17 pages ! – que lui consacrent Thomas/Prou/Mortet (1917).

l'artisan de l'échec de Bonnier.³¹ Ce n'est d'ailleurs pas sans amertume que ce dernier, plusieurs décennies plus tard, relate l'échange musclé qu'il eut ce jour-là avec Meyer :

« Quand ce fut au tour de P. Meyer, la scène changea : on assista à un abattage systématique. Pour donner un exemple de son procédé de critique, il m'accusa d'avoir oublié de noter la hauteur des sons lorsque celle-ci se trouvait indiquée en chiffres dans mon ouvrage. La discussion entre nous prit une certaine amertume acerbe, et je me souviens que Léopold Delisle^[32] [le président du jury ; VB] dut intervenir pour me rappeler à l'ordre » (Bonnier in Candar 2001, 114).

L'« abattage » reprit de plus belle lorsque Bonnier publia en 1890/1891 les résultats de son étude dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*.³³ Le titre, légèrement modifié, annonçait clairement la thèse défendue : *Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275*. Le compte rendu qu'en fit Meyer est impitoyable ; sa critique est acerbe, le ton, mordant et condescendant :

« Ce travail n'est point inconnu des directeurs de la *Romania*, qui ne l'ont pas jugé favorablement lorsqu'ils ont eu à l'examiner en une autre circonstance, et ne peuvent lui donner leur assentiment maintenant qu'il a trouvé asile dans la *Zeitschrift*. La thèse de M. Bonnier est que les chartes ne représentent pas l'idiome vulgaire, qu'on ne peut par conséquent en tirer parti pour la connaissance de cet idiome. Par conséquent tous ceux (et ils sont nombreux !) qui se sont servis des chartes pour établir les caractères des langages locaux, c'est-à-dire la localisation des phénomènes linguistiques, ont fait fausse route. [...] Nous croyons que la thèse de M. Bonnier est radicalement fautive » (Meyer 1890, 349).

Sa première objection à ce travail, qu'il résume à « une série de paradoxes émaillés d'erreurs et présentés en mauvais style » (1890, 617),³⁴ vise la prétendue nouveauté de la thèse : il serait de notoriété publique que les chartes ne reflètent pas parfaitement l'usage ancien,³⁵ remarque qui, outre le fait d'occulter la position de Raynaud (cf. *supra*), n'invalide en rien le propos de Bonnier. En revanche, deux autres critiques paraissent en partie justifiées : la première concerne

³¹ L'échec à la soutenance était alors plutôt rare : en 1887, seuls trois candidats sur 13 furent refusés – et autorisés à présenter une nouvelle thèse en novembre de la même année (procès-verbal du conseil de perfectionnement ; séance du 26 janvier 1887). Pour de plus amples informations sur l'évolution du nombre de thèses refusées, nous renvoyons à Guyotjeannin (1997, 96s.).

³² Léopold Delisle (1826–1910), historien et bibliothécaire, fut membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à partir de 1857 et administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1874 à 1905.

³³ C'est sur le conseil de Hermann Suchier (cf. chap. 4.1) que Bonnier se décida à soumettre son travail à la *Zeitschrift* (lettre à Suchier du 8 mai 1889). À en croire Drüppel (1984, 1), la publication s'explique avant tout par le vif intérêt des romanistes allemands, notamment les élèves de Suchier, pour les chartes anciennes.

³⁴ Seul le travail de transcription, publié sous la forme d'une troisième partie (Bonnier 1891a), semble trouver quelque grâce à ses yeux : « Nous avons ici la reproduction diplomatique et généralement correcte de cent chartes intéressantes pour l'histoire de la langue » (Meyer 1891, 324).

³⁵ « [C]eux qui se servent des chartes pour déterminer les caractères locaux de l'idiome savent parfaitement que la source à laquelle ils puisent n'est pas absolument pure. Il est reconnu *a priori* par tout le monde que la graphie imparfaite des écrivains du moyen âge n'a pas la précision d'un phonographe ou même des systèmes de notation des phonétistes de notre époque. On se sert des chartes ou d'autres documents datés de lieu parce qu'on n'a pas d'autres moyens d'information. Assurément il vaudrait mieux interroger le langage vivant du moyen âge. Mais on ne peut ressusciter les morts » (Meyer 1890, 349s.).

la pertinence de la comparaison entre les chartes et les actes notariés modernes.³⁶ La seconde, l'approche à partir des seuls patois : Bonnier, qui aurait mal compris la pensée de G. Paris dont il se réclame, aurait ainsi négligé le fait que les dialectes, tout comme la langue standard, évoluent de génération en génération.³⁷ Signalons néanmoins que Meyer passe totalement sous silence l'intérêt d'une comparaison raisonnée entre la langue des chartes et les patois modernes, sa réflexion restant ainsi partielle et sa critique, par conséquent, partielle.

La réaction de Bonnier ne se fit pas attendre. Dans sa réponse, parue en 1891 dans la même revue et rédigée « de la même encre » (Bonnier in Candar 2001, 115), il reprend le qualificatif de « radical » utilisé par Meyer, dont il qualifie à son tour le compte rendu de « spécimen de 'critique radicale' » (Bonnier 1891b, 284). Après avoir réfuté un à un les arguments de Meyer, Bonnier en arrive à la conclusion suivante : « M. M. admet que tous mes considérants sont à moitié justes, mais que ma thèse est «radicalement fausse». [...] La critique de M. M. nous paraît donc en résumé remarquablement si non [sic] radicalement fausse » (1891b, 285). Dans une lettre à Suchier, il parle d'une « critique à fond de haine », d'une « attaque toute de préjudice » et d'« accusations sans preuve », précisant que Gustav Gröber (1844–1911), directeur de la *Zeitschrift*, partageait toutes ses idées sur les chartes (« ce qui, quoi qu'en dise Meyer, prouve que je n'ai pas trouvé asile dans la *Zeitschrift* » ; lettre du 1^{er} janvier 1891 ; souligné dans l'original). Notons enfin que le travail de sape de Meyer ne s'arrêta pas là : ayant été informé plusieurs années plus tard que Bonnier avait prévu de soumettre à la revue *Romania* son travail sur les « Vœux du Paon », série de poèmes du XIV^e siècle sur lesquels il travailla plusieurs années sans finalement jamais les publier (cf. chap. 4.2.3), Meyer aurait dit au comité de publication des textes anciens que Bonnier utilisait de mauvais manuscrits (Bonnier in Candar 2001, 116).

3 Les raisons de l'acharnement contre Bonnier

³⁶ « C'est abuser que de comparer [...] les actes en langue vulgaire du moyen âge aux actes notariés de notre époque. Chacun sait que les formulaires des notaires sont remplis d'expressions archaïques qui se transmettent fidèlement parce qu'elles sont fixées par l'usage et par la loi » (Meyer 1890, 350). Si Meyer n'explicité pas ce point, il paraît aujourd'hui évident que l'établissement des actes notariaux et juridiques, qu'ils soient rédigés en latin, en dialecte, en français ou dans un parler composite, est moins l'intelligibilité que leur conservation (cf. Remacle 1948, 151 n. 1 ; Völker 2003, 27s. n. 109).

³⁷ « M. B., faisant abus d'une vue exprimée par G. Paris, veut qu'on rétablisse l'idiome ancien uniquement à l'aide des patois actuels. Mais lorsque que Paris a écrit la phrase que M. Bonnier a prise pour épigraphe [...], il n'a pas prétendu exclure l'usage des documents anciens : il a voulu seulement indiquer un élément de contrôle nécessaire. Mais d'ailleurs tous les travaux récents sur les patois établissent qu'un très grand nombre des particularités qui les distinguent sont de date récente. Le langage vulgaire change de génération en génération, et on arriverait à d'étranges résultats si on admettait *a priori* l'identité de ce langage à diverses époques » (Meyer 1890, 350).

Seules les thèses acceptées faisant l'objet d'un rapport, il n'existe aucun document officiel susceptible de renseigner sur le déroulement de la soutenance de Bonnier ou encore sur les échanges ultérieurs entre les membres du jury. Pour comprendre les raisons de l'intransigeance de Meyer, il faut aller au-delà des arguments qu'il avance dans son compte rendu.

Replaçons-nous dans le contexte de la soutenance : voilà un jeune élève de l'École des chartes, aux résultats par ailleurs plutôt médiocres, qui a l'audace de critiquer, devant le directeur de cette école, la fiabilité des chartes. Même si Meyer était conscient depuis longtemps de la capacité limitée des chartes à refléter les dialectes anciens,³⁸ une telle attitude ne pouvait que susciter une certaine hostilité à l'égard de Bonnier, qui met par ailleurs Meyer directement en cause dans son étude : « Ajoutons cette citation de M. Paul Meyer : c'est *uniquement* aux Chartes, aux coutumes, aux registres cadastraux, enfin aux documents locaux qu'il faut s'adresser quand on cherche des notions sur un dialecte » (Bonnier 1890, 432). Il l'aurait même violemment critiqué dans la préface, aujourd'hui disparue (cf. n. 22), comme en témoigne cet extrait de lettre à Suchier du 8 mai 1889, l'une des rares que Bonnier rédigea en allemand :

« Es ist gewiss ziemlich traurig seine Ideen nicht veröffentlichen zu können. Aber tausendmal trauriger wäre es, sie mutiliert zu sehen. Deswegen möchte ich vor ihrer Absendung, Sie über die Möglichkeit einer vollständigen Veröffentlichung zu [sic] fragen. In meinem Vorwort habe ich namentlich sehr heftige (obgleich nicht personelle) Angriffe gegen die jetzige historische Methode und Paul Meyer geschrieben. Meinen Sie, [dass] dies in Deutschland abdrückt [sic] werden könnte? [...] Wenn Sie nicht meinen, [dass] dies möglich sei, dann werde ich die Zeit erwarten, wo ich reich genug wäre, um meine Ideen selbst zu veröffentlichen! ».³⁹

Rappelons que le travail de Bonnier, pourtant refusé par l'École, sera de fait publié trois ans après la soutenance dans une revue allemande de renom : la *Zeitschrift für romanische Philologie*.⁴⁰

Au-delà de ces faux-pas institutionnels, il est une raison plus profonde qui peut expliquer l'acharnement de Meyer à l'égard de son élève, à savoir la conception qu'avait Bonnier de la recherche philologique, qui l'amène à critiquer la doxa et les pratiques scientifiques à l'époque

³⁸ Vingt ans auparavant, Meyer mettait déjà en garde contre la tentation de reconstituer les dialectes à partir des chartes ultérieures au milieu du XIII^e siècle, celles-ci contenant plus d'éléments français que dialectaux (1867, 435 n. 2).

³⁹ 'Certes, il est assez triste de ne pas pouvoir publier ses idées. Mais il serait infiniment plus triste de les voir mutilées. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, avant de les envoyer, vous demander s'il vous semble possible de les publier dans leur intégralité. Dans ma préface, j'ai formulé des attaques très violentes (mais non personnelles), en particulier envers l'actuelle méthode historique et Paul Meyer. Pensez-vous que cela puisse être publié en Allemagne ? [...] Dans le cas contraire, j'attendrai d'être assez riche pour pouvoir publier mes idées moi-même !' (traduit par nos soins).

⁴⁰ Sur la concurrence entre la France et l'Allemagne dans le domaine de la philologie romane, on consultera l'ouvrage de Böhler (2004, 373–456, chap. « La problématique nationale »). S'agissant de Paul Meyer, il n'est pas exclu que ce sentiment de concurrence était exacerbé par une certaine germanophobie (cf. Böhler 2004, 130–135).

même où se constituaient les disciplines et leurs méthodologies (cf. Cerquiglini 2006, 353–356 ; 2007, 202–204). Au XIX^e siècle, la réflexion sur la langue se concevait essentiellement de manière historique, l'un des objectifs affichés étant de « reconstruire, à travers l'étude de la langue et de la littérature (médiévales), le développement des différentes consciences nationales sur la longue durée » (Bähler 2004, 394s. ; cf. également Cerquiglini 2007, 53s.). Or, si l'étude des anciens dialectes a d'abord reposé sur les sources littéraires, leur fiabilité était de plus en plus souvent remise en cause à partir des années 1860–1870 (cf. Völker 2003, 12–15). En 1874, Natalis de Wailly (1805–1886), directeur de l'École des chartes de 1854 à 1857, fut l'un des premiers à souligner l'importance des chartes dans la reconstitution de ces parlers, considérant que « des textes ayant une origine certaine de temps et de lieu fourniront les meilleurs éléments d'une grammaire de notre ancienne langue », et d'ajouter : « Hâter la publication exacte de ces textes, c'est déjà rendre service à la science » (1874, 135).⁴¹

L'un des travaux fondateurs fut celui de Raynaud (1876) sur les dialectes picards, point de départ, comme nous l'avons vu, des réflexions de Bonnier. Sur le plan méthodologique, Raynaud s'était appliqué à suivre les pas de ses illustres prédécesseurs :

« La méthode que nous avons adoptée est celle qu'a suivie M. G. Paris dans la préface philologique de son *S. Alexis* ; comme lui, nous prenons pour point de départ la langue que nous étudions et nous remontons au latin pour rechercher la source des phénomènes phonétiques. Quant au travail en lui-même, nous l'avons fait, nous proposant toujours pour modèle les *Observations grammaticales sur les chartes d'Aire en Artois* que M. Natalis de Wailly a publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* » (Raynaud 1876, 54).

G. Paris, dans un compte rendu élogieux, présenta cette étude comme un modèle à suivre :

« On ne peut indiquer aux élèves de l'École des chartes, dans le domaine de la philologie, de travaux à la fois plus utiles et mieux appropriés à leurs forces que des monographies de ce genre. Copier un certain nombre de chartes françaises, renfermées dans des limites bien précises de temps et de lieu, les publier et les soumettre à l'analyse grammaticale,^[42] sont trois opérations dont tout élève de cette École doit être en état de bien s'acquitter. La seule vraiment délicate est la troisième, car la première ne demande que de l'attention, et la seconde, bien qu'il y faille plus d'intelligence et de méthode, est rendue facile par l'enseignement et les excellents modèles qu'on a maintenant sous les yeux, – notamment dans les publications de M. de Wailly. [p. 614] En résumé, le mémoire de M. R. est bien exécuté et apporte des résultats intéressants. Je me plais à

⁴¹ Pour de plus amples informations sur l'importance de Wailly dans la tradition des études philologiques reposant sur les chartes, nous renvoyons à Monfrin (1972, 25–28) et Völker (2003, 16s.).

⁴² Compris ici au sens large : vu la prédominance de la phonétique historique à la fin du XIX^e siècle, il n'est pas étonnant que ces études portent pour la plupart sur les aspects phonétiques, dans une moindre mesure sur la morphologie (cf. Völker 2003, 24s.).

le considérer comme un double point de départ, d'un côté pour les travaux subséquents du jeune auteur, de l'autre pour les études analogues entreprises par ses successeurs à l'École des chartes » [p. 620] (Paris 1877).

Comme on pouvait s'y attendre, cet appel a été suivi avec empressement. À l'École des chartes, comme l'indique Monfrin (1974),

« toute une série de travailleurs se mirent à l'œuvre. Ceux qui se sentaient une vocation philologique tentèrent une étude grammaticale, appuyée sur un recueil de textes : Raynaud (Ponthieu, thèse, 1875), Philipon (Lyonnais, thèse, 1878),^[43] d'Herbomez (Tournaisis, 1883),^[44] Bonnier (Douai, thèse, 1887),^[45] Lavergne (Bourbonnais, thèse, 1908),^[46] Philipon (duché et comté de Bourgogne, 1910 et 1914).^[47] Les autres se contentèrent d'une publication de documents [...] » (Monfrin 1974, XXIII^s).

Le credo était alors aussi clair qu'inébranlable : l'étude de la genèse de la langue nationale passe par les chartes, documents considérés comme représentatifs des parlers anciens. En doutant de leur fiabilité, Bonnier ne commet donc ni plus ni moins qu'un acte de sédition,⁴⁸ son scepticisme équivalant à une remise en question du bien-fondé du grand projet fédérateur qu'était la reconstruction de l'idiome véhiculant la conscience de la nation. Autre preuve de son 'hérésie' : l'approche méthodologique, qui ne correspond pas aux orientations de l'*intelligentsia* philologique de l'époque. Comme le rappelle Bähler (2004), l'objectif des « nouveaux philologues » était la mise en place d'un programme philologique moderne, ce qui impliquait de délimiter « un terrain d'activité scientifique caractérisé par une méthode de recherches, par des objets de recherches et par un style de présentation et de discussion » (2004, 311). Ce programme était alors entièrement tourné vers le comparatisme historique et les lois phonétiques, les aspects sémantiques et sociaux de la langue et son état moderne, chers à Bonnier, n'étant guère considérés. Dans ce contexte, on comprend que ses questionnements

⁴³ Philipon, Édouard, *Le dialecte du Lyonnais et des provinces voisines au XIII^e et au XIV^e siècle*, 1878. Mémoire non publié dans son intégralité.

⁴⁴ Herbomez, Armand Auguste d', *Chartes françaises du Tournaisis (1207–1292). Étude philologique sur les chartes françaises du Tournaisis*, Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai 17 (1883), 1–160.

⁴⁵ À cet endroit, l'auteur insère la note suivante : « Thèse refusée en 1887 et 1888 ». Ce refus aurait-il motivé Françoise Vielliard, professeure de philologie romane à l'École des chartes, à ne pas citer le nom de Bonnier dans sa présentation des travaux de dialectologie ancienne soutenus à l'École (Vielliard 2001, 5–11), et ce alors qu'elle se réfère explicitement à l'énumération de Monfrin ? Cette omission n'a pas échappé non plus à Cerquiglini (2006, 354 n. 22 ; 2007, 201 n. 72).

⁴⁶ Lavergne, Géraud, *Le parler bourbonnais aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude philologique de textes inédits*, Paris, Champion, 1909.

⁴⁷ Philipon, Édouard, *Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, Romania 39 (1910), 476–531 ; 41 (1912), 541–600 ; *Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles*, Romania 43 (1914), 495–559. Précisons que le mot *comté* peut s'employer au féminin lorsqu'il renvoie à la région correspondant au territoire actuel de la Franche-Comté (TLFi).

⁴⁸ Cerquiglini (2007, 200) parle d'une « petite révolution [...] dans la description et l'interprétation du français des actes diplomatiques ».

n'étaient pas du goût du directeur de l'École ; dans une lettre à G. Paris du 5 janvier 1888, Bonnier s'interroge : « Ai-je donc eu tort d'étudier la nature des Chartes avant de m'en servir ? [...] Et ici, je le demande à Monsieur Paul Meyer, étudier les différents caractères, les analyser dans les chartes, les comparer avec ceux d'autres documents, est-ce, oui ou non, un travail du ressort de l'École des Chartes ? ». À cette question, le procès-verbal du conseil de perfectionnement du 26 janvier 1887, qui explique le refus du mémoire de Bonnier par l'importance qu'il accorde au « patois moderne », qui « ne rentre pas dans l'enseignement de l'École », apporte une réponse on ne peut plus claire : Étudier les chartes, oui – questionner leur nature, non.

S'agissant du ton du compte rendu de Meyer, il serait réducteur d'y voir la seule marque de l'agacement du maître face à l'élève rebelle. Les critiques violentes, qui n'étaient pas rares à l'époque,⁴⁹ s'inscrivaient dans une stratégie de consolidation de la discipline consistant à contrôler les productions et censurer celles jugées non conformes. On lit ainsi dans le « prospectus » de la *Romania* que l'objectif affiché de la partie « critique » était de « répandre les saines méthodes qui, tout en facilitant le travail, en rendent les résultats à la fois bien plus sûrs et plus abondants » (Meyer/Paris 1871, 234). De ce point de vue, le ton – élogieux ou défavorable – du compte rendu, s'il peut évidemment être motivé par des considérations interpersonnelles, est avant tout une manière d'adouber l'auteur ou, au contraire, de le mettre au ban de la communauté scientifique. Dans le cas de Bonnier, dont le sort était scellé depuis le refus de son mémoire, la critique particulièrement féroce de Meyer visait sans doute à dompter le récalcitrant une bonne fois pour toutes.

Bonnier était du reste pleinement conscient de ce que son esprit critique et sa recherche des principes fondamentaux pouvaient être préjudiciables à sa carrière. Ses réflexions sur les vertus professionnelles de la spécialisation obéissante, dont il entretient G. Paris deux ans avant la soutenance de son mémoire, frappent par leur caractère prémonitoire :

« On a souvent dit et avec raison que pour « arriver », il fallait se spécialiser. C'est l'explication de la plupart des carrières heureuses. En suivant cette méthode, beaucoup sont devenus de « bons sujets », ne pouvant plus être appelés « bons élèves » [...]. Ainsi, vous le voyez, on peut poser ce dilemme : ou se spécialiser dans une seule étude, et alors on a sa « carrière » assurée ; ou se faire une synthèse de connaissances et les appliquer à sa spécialité, et alors notre carrière est compromise » (lettre du 7 décembre 1885).⁵⁰

⁴⁹ Bähler (2004, 313–338, 368–372) en donne des exemples particulièrement marquants.

⁵⁰ Dans sa lettre à G. Paris du 26 octobre 1887, Bonnier explique par ailleurs qu'il ne peut se plier à l'exercice consistant à classer puis à décrire : « Est-ce un défaut de mon esprit ? J'étais bien décidé à faire un travail de classement, dans le genre de celui de Monsieur d'Herbomez ; mais, je n'ai pu », ajoutant que ce qui importe, ce

C'est précisément ce qui se produisit : pour Bonnier, tout espoir d'une carrière d'archiviste-paléographe s'envola avec le refus de son mémoire. Ne souhaitant ni changer de voie ni modifier son travail en vue d'une nouvelle soutenance,⁵¹ il choisit, sur le conseil de G. Paris, de tenter une carrière à l'étranger, « quasiment un exil à l'époque », comme le note Candar, « mais dans des conditions honorables » (2001, 20).

4 L'itinérance européenne

4.1 L'Allemagne

Si, à l'époque, un séjour outre-Rhin était perçu par les intellectuels français comme une sorte de voyage initiatique permettant de parfaire sa formation et son érudition (cf. Goergen 1994, 17), cela était encore plus vrai pour l'admirateur de Wagner et le militant socialiste qu'était Bonnier, qui découvrait ainsi la patrie de Marx, Engels et Liebknecht. Muni d'une lettre de recommandation de G. Paris pour Hermann Suchier (1848–1914), professeur de philologie romane à l'université de Halle, Bonnier se rend à Halle en avril 1887 où il suit pendant un semestre des cours de littérature et d'édition de textes anciens.⁵² Ses relations avec Suchier, qu'il présente dans son mémoire sur les chartes comme le « maître par excellence dans la science des dialectes » (Bonnier 1891a, 76), sont excellentes : dans ses *Souvenirs*, il parle d'un « savant de premier ordre [...] qui fut toujours [s]on maître depuis ce temps et qui resta [s]on ami,^[53] jusqu'à sa mort » (Bonnier in Candar 2001, 128s.) ; dans la lettre de condoléances qu'il adresse au fils de Suchier, Bonnier évoque la mémoire de celui qui fut pour lui un « guide sûr dans la science et dans la vie » (lettre à Walther Suchier du 16 juillet 1914).⁵⁴

sont les principes généraux derrière les phénomènes : « Il me faut toujours essayer de rattacher les faits à une loi, à une explication générale des faits ». Dans une autre lettre, il se dit incapable d'« aborder un sujet sans chercher s'il ne répond pas à telle ou telle théorie » (lettre à G. Paris du 21 octobre [1887]).

⁵¹ Prévenu de ce que son travail était toujours jugé insuffisant, Bonnier renonça à se présenter à la soutenance (procès-verbal du conseil de perfectionnement ; séance du 30 janvier 1888).

⁵² S'agissant des différences méthodologiques dans les recherches en dialectologie menées à l'École des chartes et à l'université de Halle, nous renvoyons à Monfrin (1972, 28s.), qui parle de l'« école de Halle », et Völker (2003, 18s., 33s.), qui critique cette expression. Maurice Wilmotte (1861–1942), élève de G. Paris et Meyer et éminent spécialiste du wallon, se montrait quant à lui réservé au sujet des résultats « sans doute partiels, obtenus en ces dernières années par le maître de Halle, M. Suchier, et ses élèves » : « La seule critique fondée que l'on puisse adresser à cette école, c'est, me semble-t-il, l'insuffisance de ses moyens d'information, qui la condamne à se servir de documents ne méritant parfois qu'une créance assez faible. On ne saurait, en effet, montrer trop de circonspection dans l'emploi des cartulaires édités avant ces dernières années. La plupart de ces publications remontent à un temps où le souci de l'exactitude littérale, né de scrupules tout philologiques, passait pour indifférent à l'historien, et c'est au seul point de vue historique qu'elles ont été généralement entreprises » (Wilmotte 1888, 545s.). Voir également à ce sujet Bähler (2004, 381).

⁵³ C'est en 1893 que Bonnier recourt pour la première fois à la formule d'adresse « Cher Monsieur et ami » dans sa correspondance avec Suchier.

⁵⁴ Bonnier contribuera aux mélanges en l'honneur de Suchier par une étude sur les proverbes de Templeuve (1900) ; il lui dédiera par ailleurs son ouvrage sur Templeuve de 1907 (cf. ses lettres à Suchier du 10 février et du 16 septembre 1906).

À son retour en France au mois d'août, il tente, sans succès, d'obtenir un poste de lecteur à Göttingen à la chaire du romaniste Karl Vollmöller (1848–1922) (cf. les lettres à Suchier du 19 août et 16 septembre 1887). Grâce à une bourse d'étude du ministère français de l'Instruction publique, il s'installe de nouveau à Halle en novembre 1887⁵⁵ pour y passer son « doctorat de philosophie » sous la direction de Suchier. Sa thèse allemande, qu'il dédie à ses deux maîtres (« Meinen hochverehrten Lehrern, den Herren Professoren Gaston Paris und Hermann Suchier aus Dankbarkeit gewidmet » ; Bonnier 1888), porte sur les noms de personnes anciens et modernes attestés dans sa région natale. Ce travail s'inscrit clairement dans le prolongement de son mémoire de l'École des chartes : reposant en partie sur le même matériau, il a lui aussi pour objectif la recherche des principes généraux, en l'occurrence des lois psychologiques susceptibles d'expliquer l'évolution de ces noms ;⁵⁶ enfin, la méthode – la comparaison des faits langagiers anciens et modernes – est elle aussi similaire. Certains passages ont même des allures de plaidoyer en faveur de sa première thèse, Bonnier n'hésitant pas à se réclamer de Hermann Paul (1846–1921) dont l'influence à Halle était alors considérable :

« [...] es genügt auch nicht, die Erscheinungen, die heutzutage im Dorfe Templeuve in Bezug auf die Eigennamen herrschen, einfach zu konstatieren, und eine Vergleichung zwischen den Urkunden und der modernen Mundart anzustellen. Wie Paul^[57] sagt: «Man befindet sich in einer Selbsttäuschung, wenn man meint, das einfachste historische Factum ohne eine Zutat von Spekulation konstatieren zu können» (S. 5). Es ist zum Beispiel von geringem Nutzen für die Wissenschaft, die Erscheinungen in Templeuve bloss kennen zu lernen, denn innerhalb dieser Erscheinungen muss man gewisse Gesetze als Leitfaden haben, und «selbstverständlich muss man, um das Ineingreifen des Mannigfaltigen zu verstehen, möglichst klar darüber sein, welche einzelnen Kräfte dabei thätig sind, und welches die Natur ihrer Wirkungen ist» (S. 2) » (Bonnier 1888, 6s.).⁵⁸

⁵⁵ C'est à cette époque que Bonnier se lie d'amitié avec Joseph Bédier (1864–1938), philologue romaniste normalien qui succédera à G. Paris au Collège de France à partir de 1903 (cf. Candar 2001, 134s.). Bonnier lui dédiera son ouvrage *Expressions d'obscurité* (1908).

⁵⁶ Voir, à ce sujet, cet extrait de sa lettre à G. Paris du 19 juillet 1888 : « Des études sur les surnoms, on en a déjà fait en France comme en Allemagne un nombre considérable, mais rechercher les principes de leur développement était nouveau ».

⁵⁷ Paul, Hermann, *Principien der Sprachgeschichte*, Halle, Niemeyer, 1886. Bonnier (1888, 7) présente son travail comme une simple mise en application des *Principes* (« Diese Arbeit soll blos eine Anwendung der Principien von Paul sein »), ouvrage qu'il juge excellent (« vortrefflich ») et dont l'auteur compte pour lui parmi les linguistes les plus importants de son époque (« eine[r] der bedeutendsten Sprachforscher der Gegenwart »).

⁵⁸ « [...] on ne saurait non plus se satisfaire de constater les phénomènes langagiers en lien avec les noms propres tels qu'on peut les observer aujourd'hui dans le village de Templeuve, ni de comparer les chartes et les patois modernes. Comme le dit Paul : «On se berce d'illusions en croyant pouvoir constater un fait historique, le plus simple soit-il, sans y ajouter un zeste de spéculation» (p. 5). Il est par exemple peu profitable à la science de se contenter de prendre connaissance des phénomènes à Templeuve car dans ces phénomènes, il y a nécessairement des lois qui les régissent, et «il importe bien évidemment, pour appréhender la complexité des phénomènes, de connaître le mieux possible les diverses forces qui y sont à l'œuvre ainsi que la nature de leurs effets» (p. 2)' (traduit par nos soins).

De l'aveu même de Bonnier, il s'agit d'une thèse « faite très vite^[59] [...], un tel sujet demanderait un développement double », ⁶⁰ mais qu'il pense néanmoins être, grâce à la relecture de Suchier, correcte sur le plan philologique (lettre à G. Paris du 19 juillet 1888). La soutenance a lieu en février 1888 ; la description qu'en fait Bonnier est aussi instructive qu'amusante quand on la compare à celle qu'il eut à subir quelques mois auparavant à l'École des chartes :

« Je revois la petite salle et la petite table, près de laquelle étaient assis mes juges : Suchier, Haym^[61] et Elste.^[62] Avec Suchier, cela fut vite fini, il ne s'agissait que de discuter sur ma thèse que nous avons faite ensemble : il me posa quelques vagues questions sur Geoffrey of Monmouth ;^[63] avec Haym pour la littérature allemande, nous passâmes quelques minutes à discuter les mérites comparés de La Fontaine et de Lessing comme fabulistes ; enfin Elste m'interrogea sur la philosophie grecque. Après l'examen les trois examinateurs se dressèrent en pied, et me serrèrent la main [...]. J'étais docteur, ce qui ne m'a jamais jusqu'ici donné d'autre satisfaction que d'être appelé *Herr Doktor* dans mes voyages en Allemagne » (Bonnier in Candar 2001, 137).⁶⁴

Bonnier obtient alors, au début d'avril 1888, un poste de lecteur à la chaire de Suchier. Cette charge, qui consistait à donner un cours en français sur un sujet littéraire et à traduire un texte allemand, lui laissait beaucoup de temps libre pour s'adonner à ses autres centres d'intérêt, la musique⁶⁵ et la politique. Cet état de grâce ne fut toutefois que de brève durée : au début de l'été, le gouvernement impérial décide de le révoquer, anéantissant ainsi ses espoirs d'obtenir un poste d'assistant qui lui aurait permis de s'établir durablement en Allemagne.⁶⁶ Si les autorités n'ont jamais communiqué à Bonnier le motif de sa révocation, son engagement

⁵⁹ Notons toutefois que les recherches de Bonnier sont déjà bien avancées lorsqu'il regagne Halle au semestre d'hiver 1887 ; dans une lettre à Suchier du 21 octobre 1887, il parle même d'un « travail déjà à moitié » (selon le TLFi, la locution averbale *à moitié* est issue du domaine des affaires ou de l'agriculture).

⁶⁰ La thèse fait 28 pages, ce qui n'est pas inhabituel pour les thèses allemandes de cette époque.

⁶¹ Rudolf Haym (1821–1901), professeur de littérature allemande à l'université de Halle.

⁶² Sans doute Johann Eduard Erdmann (1805–1892), professeur de philosophie à l'université de Halle.

⁶³ Geoffroy de Monmouth (vers 1095–1155), historien gallois, est l'auteur d'une histoire des Bretons (*Historia Regum Britanniae* ; 1135–1138), l'une des sources de la légende arthurienne.

⁶⁴ Selon le rapport de soutenance du 16 février 1888, le jury n'a pas décerné à Bonnier de mention pour sa prestation orale (« ohne lobendes Prädicat »).

⁶⁵ C'est à cette époque qu'il s'intéresse à Parsifal (cf. chap. 1).

⁶⁶ Bonnier relate cet événement à G. Paris : « J'étais parti à Halle, sur votre conseil, me croyant lecteur, étant proposé par l'Université à l'unanimité. L'autorisation du ministre, me disait le Professeur Suchier, n'était qu'une formalité. Néanmoins, on a dû attendre tout le mois de mai après cette autorisation et vers la fin, on a reçu simplement une lettre, disant que je pouvais faire des cours pendant ce semestre. C'était une chose finie, croyait-on, et, naïf, j'avais déjà préparé mes cours pour l'année prochaine, quand, il y a deux jours, le professeur Suchier m'apprend que le ministre venait d'écrire qu'il ne voulait pas [souligné dans l'original ; VB] que je fisse lecteur. Et... c'est tout. Je ne veux pas faire de commentaire pour ne pas gâter la beauté simple du procédé. [...] Vous voyez qu'ici, au contraire des autres fois, il n'y a pas de ma faute, et que je suis le jouet d'une puissance supérieure, à laquelle je dois obéir sans la comprendre » (lettre du 21 [juin 1888]).

politique à l'époque où les « lois antisocialistes »⁶⁷ visaient à briser les organisations sociales-démocrates et leurs activités au sein de l'Empire y était sans doute pour quelque chose :

« En juillet 1888, je quittai mon poste de *Lektor* à l'université de Halle : une décision du ministre de l'instruction publique prussien, Von Gossler,^[68] avait été la cause de mon départ ; probablement (car la raison de cette révocation ne me fut jamais donnée) mes visites à Borsdorf^[69] et mes relations avec Liebknecht avaient été connues de la police, Liebknecht écrivit à ce sujet dans le *Volksblatt* un article pour protester contre cette décision. Tout flatteur qu'il fût pour moi et précieux, venant d'une telle plume, il est vraisemblable que cet article ne fit que confirmer le ministre dans cette décision. On était aux beaux jours de la loi d'exception, au temps de Puttkamer.^[70] Je fus une des dernières victimes de l'état de siège » (Bonnier in Candar 2001, 144).

Ce nouveau coup du sort obligea Bonnier à quitter l'Allemagne, son « pays choisi », auquel il était profondément attaché : « il me fallait renoncer au rêve de ma vie, qui était d'étudier et de professer paisiblement dans une petite université bien tranquille, soit à Halle, soit à Iéna, [...] où j'avais trouvé mon *Paradies* » (Bonnier in Candar 2001, 139).⁷¹

4.2 L'Angleterre

Sans emploi à son retour en France,⁷² Bonnier se porte candidat à un poste de professeur libre à Oxford. Terre d'accueil pour les exilés politiques (Engels,⁷³ Marx, les communards),

⁶⁷ Les lois antisocialistes (all. *Sozialistengesetze* ou *Gesetze gegen die gemeingefährlichen Bestrebungen der Sozialdemokratie*) furent en vigueur de 1878 à 1890.

⁶⁸ Gustav Konrad Heinrich von Goßler (1838–1902), l'un des chefs du parti conservateur, fut ministre de l'enseignement en Prusse de 1881 à 1891.

⁶⁹ Village près de Leipzig où résidait Wilhelm Liebknecht (1826–1900), père de Karl Liebknecht (1871–1919). Fait intéressant, W. Liebknecht est également l'auteur d'un dictionnaire de mots étrangers (*Volks-Fremdwörterbuch*, 4 tomes, Leipzig, 1874), qui connut pas moins de 22 rééditions jusqu'en 1953.

⁷⁰ Robert Viktor von Puttkamer (1828–1900), ministre de l'intérieur du royaume de Prusse de 1881 à 1888, était alors chargé de l'application des lois antisocialistes.

⁷¹ Dans ses lettres à Suchier, Bonnier parle de Halle comme de sa « chère ville » (lettre du 8 juin 1889) et de l'Allemagne comme de sa « seconde patrie » (lettre du 17 juin 1907). Les nombreuses lettres qu'il échange avec Suchier durant son long séjour en Angleterre nous apprennent par ailleurs qu'il projetait très souvent de se rendre en Allemagne pour les vacances universitaires, sans toujours y parvenir.

⁷² Sur le conseil de Suchier, Bonnier avait demandé à Schuchardt le 13 septembre 1888 d'intervenir en sa faveur pour un poste à l'Université de Graz, qu'il n'obtint pas. Le projet d'habilitation qu'il expose à Schuchardt dans sa lettre s'inscrit pleinement dans les thématiques développées dans ses deux thèses : « La lecture de votre ouvrage sur la «*Sprachmischung*» m'a poussé à faire l'étude de ce phénomène sur un territoire plus restreint, dans un village, et d'en rechercher les «*principes*» –. Je serais donc très heureux de pouvoir travailler ce sujet auprès de vous. [...] Le plan que je suivrais serait celui-ci : Écarter du patois toutes les influences étrangères, arriver ainsi à l'avoir dans sa pureté (relative), revenir avec les principes de ces influences et ceux du patois, et voir comment ils peuvent opérer le mélange. Le Principe le plus reculé que je puisse trouver est celui de l'attraction, que vous avez indiqué dans votre livre. Tout en effet lui est subordonné, et il reste identique à travers les phénomènes. En un mot, voilà quelle serait l'œuvre, que je serais si heureux de travailler sous vos yeux. Au besoin, et avec votre consentement, je pourrais en faire le sujet d'une thèse d'habilitation ».

⁷³ Dont Bonnier fit la connaissance à Londres : « Quand je cherche à me rappeler Frédéric Engels, je me revois dans son grand salon de Regent's Park Road, où je lui remis en mai 1889 la lettre de recommandation de Lafargue. L'affabilité et la rondeur de son accueil, la gaîté de ce bon géant à barbe blonde et à la forte moustache, aux yeux riant et vifs sous d'épais sourcils, me reviennent à la mémoire » (Bonnier in Candar 2001, 156).

l'Angleterre, à en croire ses *Souvenirs*, ne semble toutefois guère l'attirer :

« Je me mis en relations épistolaires avec le professeur libre (M. Manien), et nous convînmes qu'il fallait, avant d'arriver à une solution définitive, que je me rendisse en Angleterre et me misse au courant du langage et des habitudes du pays. Comme on l'a déjà remarqué, la destinée est bizarre. Jamais l'idée ne me serait venue d'aller faire ma carrière en Angleterre, tout me portait au contraire vers l'Allemagne [...] » (Bonnier in Candar 2001, 148).

4.2.1 Oxford (1890–1900)

En tant que professeur libre, Bonnier enseigna le français et l'allemand dans plusieurs institutions scolaires, dont une école de garçons (*Boys' High School*) et une association consacrée à l'instruction des femmes (*Association for the Education of Women*). Si ce poste ne nécessitait pas, selon ses propres termes, « de grands efforts d'intelligence ni de science » (Bonnier in Candar 2001, 168), il avait le mérite de le placer dans une situation d'observateur privilégié :

« Ma situation à Oxford était singulière : j'y étais et je n'en étais pas. 'En être', c'est appartenir à un collège, à un *set* particulier. En ma qualité de professeur libre, je fréquentais beaucoup les écoles, donnais même des leçons aux étudiants que je préparais aux examens, des *non collegiate* pour la plupart. De cette façon, je n'ai goûté, si je puis dire, que les confins de la vie d'Oxford [...]. J'y gagnais une grande indépendance de jugement, cela me permit de regarder les collèges du dehors [...] » (Bonnier in Candar 2001, 161).

Grâce à ce poste, Bonnier pouvait par ailleurs profiter des bibliothèques universitaires de la ville. C'est dans la prestigieuse Taylor Institution (*Taylorian*), « seul endroit où l'on put lire la littérature moderne » (Bonnier in Candar 2001, 164), qu'il fit la rencontre du grand Henry Sweet (1845–1912), « tête presque difforme d'homme de génie, front proéminent, yeux enfoncés, toute la partie pensante extrêmement développée, le reste presque insignifiant » (2001, 179). Son admiration pour celui qu'il nomme la « gloire d'Oxford » était sans bornes :

« Sweet possédait – plus que tout être que j'ai connu – ce que j'appellerai 'l'esprit ailé', la plaisanterie tout d'éclat (*flashing*) et de lumière. Que ce fut un *primer* linguistique ou une préface à un dictionnaire, un article de polémique, tout était divinement bien arrangé, *dainty* [élégant, raffiné ; VB] et précis. [...] Son esprit – pour employer une plaisanterie connue – était sublime et corrosif » (Bonnier in Candar 2001, 181).

Peut-être en raison de la sympathie qu'inspire une certaine similarité de destin, Bonnier décrit longuement dans ses *Souvenirs* l'ostracisme local qui frappait alors Sweet, la « terreur de tous les philologues d'Oxford » : « la conspiration qu'il croyait organisée systématiquement contre lui – et qui n'était réellement que le résultat de l'ignorance ambiante – avait développé en lui

une extrême irritabilité. Après une vie entière consacrée à la science, célèbre dans tout le monde savant, méconnu à Oxford, Y. Powell^[74] [sic] était parvenu à grand peine à lui faire donner une pauvre petite *Readership in Phonetics*^[75] à Oxford » (Bonnier in Candar 2001, 179s.). Cette hostilité générale, Bonnier l'interprète comme la conséquence des « manières trop indépendantes » de Sweet, « pôle d'attraction et de répulsion », et de la mesquinerie du milieu universitaire dont il brosse un tableau sans appel : « Sa carrière et sa gloire ne doivent rien à Oxford, et c'est pour cela qu'Oxford n'a pas cru devoir les reconnaître ! » (2001, 182).

4.2.2 Liverpool (1900–1913)

Grâce au soutien de G. Paris et Suchier,⁷⁶ Bonnier obtient un poste de « lecturer » à Liverpool en 1900 puis est nommé, en 1905, sur la chaire de langue et de littérature françaises nouvellement créée,⁷⁷ poste qu'il occupera jusqu'à son retour en France en juillet 1913.⁷⁸ S'il dit à Suchier se réjouir de cette nomination qui lui permet de se consacrer pleinement à ses études de philologie (« Ici, à Oxford, on ne s'occupera pas de langues romanes d'ici à trente ans ! » ; lettre du 19 juin 1900), il évoque, dans ses *Souvenirs*, une ville « morne » (Bonnier in

⁷⁴ Frederick York Powell (1850–1904), professeur d'histoire à Oxford.

⁷⁵ Ce n'est qu'en 1901 que Sweet obtient ce poste de « reader » en phonétique à Oxford ; il n'est jamais devenu professeur.

⁷⁶ Leurs lettres de recommandation, ainsi que celles de collègues d'Oxford, sont conservées aux archives de l'université de Liverpool (cote P6C/15). Bonnier adressa ses remerciements à Suchier et G. Paris (lettres du 19 et 20 juin 1900).

⁷⁷ La « James Barrow Chair of French », du nom d'un riche négociant de sucre, put voir le jour grâce au soutien financier de sa veuve (archives de l'université de Liverpool ; cote P5/31). Une fois encore, Bonnier bénéficia du soutien de Suchier qui, dans sa lettre de recommandation du 20 mai 1905, écrit : « Bonnier's gedruckte Arbeiten, die sprachwissenschaftlichen wie die literarhistorischen, zeigen ihn als einen originell denkenden, gut beobachtenden, feinsinnigen Forscher. Es scheint mir ganz ausgeschlossen, dass für eine zu besetzende Professur in England zur Zeit ein gleich hervorragender Vertreter zu gewinnen wäre » ('Les travaux imprimés de Bonnier, qu'ils traitent de langue ou d'histoire littéraire, révèlent une personnalité de chercheur à la pensée originale, dotée d'un bon sens de l'observation et de finesse d'esprit. Il me semble parfaitement vain d'espérer trouver actuellement en Angleterre un candidat aussi brillant que lui' ; traduit par nos soins). Cet avis est partagé par Charles Harold Herford, professeur de littérature anglaise à Manchester, qui dans une lettre au Professeur Davier, Doyen de la Faculté des Arts de Liverpool, vante les mérites du parcours international de Bonnier : « In him [Bonnier ; VB] you have not only a scholar & teacher of first rate rank, of which no doubt other examples are to be found in England, but what is far rarer, a distinguished & original personality ; a Frenchman moreover, who adds to the gifts of his own race German rigour of method & solidity of learning. Frenchmen of M. Bonnier's calibre rarely settle out of France : Liverpool is fortunate among English universities in having the opportunity of permanently securing one » (lettre du 22 mai 1905 ; cote P6C/15). – Signalons que depuis 2004, le Département de français de l'université de Liverpool organise une conférence annuelle, la « Charles Bonnier Lecture in French Studies », en hommage à celui qui, un siècle auparavant, joua un rôle-clé dans l'émergence des philologies modernes au sein de cette université et contribua au développement des études françaises en Grande-Bretagne (communication personnelle de Charles Forsdick, 9^e titulaire de la James Barrow Chair of French ; 17 avril 2019).

⁷⁸ Bonnier dit avoir démissionné pour « cause de mauvaise santé » (lettre à Suchier du 1^{er} décembre 1912). Lors de la Première Guerre mondiale, durant l'occupation de sa région natale par les Allemands, il rendit des services à la population grâce à sa connaissance de l'allemand ; suspect en raison de ses idées socialistes, il fut assigné à résidence en Belgique par l'occupant de février à novembre 1918 (communication personnelle de Gilles Candar ; 30 mars 2019).

Candar 2001, 224), où règne « un combat séculaire entre le mauvais goût des habitants [...] et la température » (2001, 220). Tout aussi négatives furent ses impressions du système universitaire, à commencer par son entretien de recrutement, qu'il relate avec un humour tout britannique :

« Après-midi inoubliable où rien ne surpassa la banalité de mes réponses, excepté peut-être celle des demandes qu'on me fit. Ayant dû plus tard à maintes reprises jouer le rôle opposé, celui de professeur vis-à-vis de candidats à des chaires, j'ai compris et pardonné à mes bourreaux de jadis leurs questions plutôt indiscrettes sur mon plus ou moins d'affection pour Liverpool : *How do you like Liverpool ?*, qui rappelle la demande favorite des hôtesse anglaises : *How do you like your tea ?*, c'est-à-dire fort ou faible, avec un ou deux morceaux de sucre. Mais aucun morceau de sucre ne pouvait adoucir l'amertume de ma première impression de Liverpool » (Bonnier in Candar 2001, 237s.).

Bonnier est par ailleurs déconcerté par le manque de culture générale et de maturité des étudiants britanniques, qu'il compare aux étudiants allemands et français :

« *La fons et origo malorum* [source et origine des maux] fut le manque d'éducation secondaire des élèves. Ce qu'on appelle ailleurs éducation secondaire, en Allemagne et en France par exemple, n'existe pour ainsi dire pas en Angleterre, ce qui fait que les étudiants passent de l'école primaire à l'université, et rien, jusqu'ici, n'est venu combler le gouffre de leur ignorance. À cela vient s'ajouter l'âge trop tendre de la plupart des étudiants et étudiantes [...]. Pour moi, j'ai toujours eu la sensation que mes élèves – et encore les meilleurs – ne commençaient vraiment à prendre <forme> universitaire qu'au moment de leur départ de l'Université. [...] Aussi lorsque mes collègues dans les comités de la Faculté s'acharnaient à améliorer les programmes, à les rendre plus dignes d'une université, je m'étonnais, à part moi, de cette force d'illusion (peut-être utile, après tout), qui leur faisait assimiler leurs étudiants à des étudiants allemands ayant leur Abitur ou même des élèves français avec leur baccalauréat ! Partout et toujours, c'étaient les connaissances générales qui leur manquaient et comme les élèves ne pouvaient s'élever jusqu'au *standard* requis, c'était le *standard*, comme Mahomet, qui descendait jusqu'à eux » (Bonnier in Candar 2001, 241s.).

4.2.3 Le mélange et la langue parlée

De son long séjour en Angleterre, c'est la période passée à Oxford qui fut la plus féconde sur le plan philologique. Dès 1891, Bonnier publie une étude innovante, déjà mentionnée plus haut, sur les lettres de soldats. En choisissant ce champ d'observation, une « contrée vierge » (1891c, 414), il se démarque de la tradition philologique des études sur les chartes qu'il juge dépassée :

« La cause la plus simple, toujours la même, qui fait corps avec la linguistique moderne, est l'horreur qu'ont la plupart des linguistes ou philologues pour ce qui vit, pour ce qui peut se contrôler

et s'expérimenter ; enfin pour ce qui doit ramener la science linguistique au niveau des autres sciences. C'est à cela qu'on peut attribuer ces essais innombrables dont le résultat le plus clair est de montrer la prestidigitation conjecturale de l'auteur, qui trouve le moyen de faire quelque chose avec rien, tandis que [sic] les documents vivants affluent autour de lui. [...] Pourtant, la lettre elle-même, ses caractères propres, n'ont pas encore été étudiés scientifiquement. Cela n'a rien d'étonnant, car on est encore trop occupé à analyser minutieusement, à la loupe, les moindres accidents de papier dans les Chartes » (Bonnier 1891c, 376).

Cette étude porte sur le mélange entre le français et le patois tel qu'il se manifeste dans quatorze lettres rédigées en 1859/1860 par un soldat originaire d'un village du nord de la France.⁷⁹ Après avoir relevé les éléments de patois (appelés « primitifs »), dont les sobriquets, puis les éléments français (« étrangers »), qui rassemblent le vocabulaire de l'armée et les formules rituelles, Bonnier examine la « partie mélangée », la « plus vivante et aussi [...] la plus inconsciente » (1891c, 393). Le mélange peut concerner la forme des mots (par ex. *cucre* pour *sucre* ; *chuk-* en patois), leur signification (le patois *ouvrer* 'travailler à la ferme' est utilisé au sens large de fr. 'travailler' : *je vais ouvrer*) et la syntaxe (emploi de *que* dans des énoncés tels que *sur un mont que le feu y était*). Par ce travail exploratoire, Bonnier veut montrer que c'est « l'étude psychologique de la langue qui produira le plus de résultats vraiment scientifiques, en attendant que les progrès des sciences physiques nous permettent, avec des instruments précis, de contrôler les phénomènes du son et de fonder alors la « vraie science du langage », basée sur une étude à la fois physiologique et psychologique » (1891c, 415).⁸⁰ Cette « vraie science du langage » devra reposer « sur un véhicule qui puisse se mouvoir et ce véhicule, ce sera la langue moderne, et la théorie qui va du connu à l'inconnu » (1891c, 414).

La langue moderne et le mélange sont au centre de deux autres études de Bonnier, dont la première, publiée en 1901 mais rédigée quelques années auparavant,⁸¹ est consacrée à

⁷⁹ Une lettre à Suchier du 16 décembre 1889 nous apprend que l'auteur de ces lettres est Xavier Colette, paysan de Templeuve, décédé au régiment où il avait appris à lire et à écrire. Dans son compte rendu de Bonnier (1891c), G. Paris (1892, 120) estime que ces lettres, « assez curieuses », sont trop peu nombreuses pour apporter une réponse satisfaisante aux questions soulevées – ce qui explique sans doute que dans son ouvrage sur le pays de Pévèle paru vingt ans plus tard, Bonnier élargisse son champ d'observation à une correspondance de 48 lettres écrites entre 1870 et 1880 par des ouvriers tisserands, garçons et filles, leurs amies et amis et leurs parents (Bonnier 1911, 197–220). Les lettres de soldats ont néanmoins servi de base empirique à une étude sur la valeur psychologique du subjonctif et son emploi dans la langue parlée (Molen 1923, 7).

⁸⁰ On retrouve la même idée dans cet extrait de la lettre à Schuchardt du 6 février 1894 : « C'est que la philologie, sauf en vous et quelques autres, devient de plus en plus l'art de publier des éditions de textes, « pour le plaisir » et que dans la psychologie est à mon avis le seul moyen de salut « Heilmittel », la seule source de vie pour la philologie ».

⁸¹ Dans sa lettre à G. Paris du 1^{er} avril 1896, Bonnier écrit : « J'ai terminé depuis quelque temps un gros travail sur mon village natal, que j'ai fait le sujet d'une analyse sur la Sprachmischung ». On y apprend aussi qu'il eut du mal à trouver un éditeur de revue acceptant de publier une étude aussi volumineuse. Cf. également sa lettre à Schuchardt du 3 décembre 1894 (Hausmann 2017 ; n. 1) et les lettres à Suchier du 28 septembre 1894, 13 avril 1895 et 1^{er} juillet 1896.

l'histoire sociale de son village depuis le début du XIX^e siècle.⁸² Bonnier distingue trois phases qui correspondent selon lui aux périodes d'évolution du langage : la première (1800–1830), intitulée « intégrité du caractère » (Bonnier 1901, 2), se caractérise par une profonde défiance du « paysan intact et entier » (1901, 2) vis-à-vis de l'extérieur, « principe le plus adverse à toute introduction d'éléments étrangers dans le cerveau du paysan et dans sa langue » (1901, 69s.). La seconde (1830–1870), marquée par les contacts avec l'extérieur et la prospérité qui en résulte, est celle du « mélange » : le paysan adopte inconsciemment des éléments étrangers, c'est-à-dire français. La troisième période (1870–1900), celle de la fabrique, apporte « décomposition et décadence » ; elle entérine le recul du patois que l'« on ne traite plus que comme une langue inférieure, dont les ouvriers seuls sont supposés se servir » (1901, 73 ; cf. également 1901, 66). Pour Bonnier, les progrès de l'alphabétisation préparent certes « une génération qui aura de l'instruction, mais n'appartiendra plus au village ni par ses mœurs ni par ses souvenirs » (1901, 68). Dans une lettre à Schuchardt, il revient sur cette conception du mélange qui porterait en lui les germes de la désagrégation sociale :

« La 3^e période, de 1830 [sic] à nos jours, nous présente : la ruine, et le réveil de la conscience. Le paysan, aussi bien au point de vue social que linguistique, s'aperçoit du changement [...] et le commencer [sic] de l'invasion du Français, de l'instruction, de l'obligation d'écrire, assure l'extinction graduelle du patois. Ce qui en reste n'est plus que fragmentaire : la connexion entre les débris de l'édifice ancien n'est plus cimentée par le caractère au point de vue social, par le « langage intérieur »^[83] au point de vue linguistique. Le paysan et son langage ne sont plus que des ruines. Lui, viendra se fondre dans la ville (ce qui arrive de plus en plus) et son langage se réduira simplement à du mauvais français.^[84] Le mélange ne serait donc, toujours suivant moi, qu'un

⁸² Notons que cette étude est reprise quasiment à l'identique dans son ouvrage sur Templeuve (Bonnier 1907, 235–305). Dans la préface, Bonnier annonce une étude sur « le développement social et linguistique de Templeuve durant le XIX^e siècle », qui semble ne jamais avoir vu le jour – à moins qu'il ne s'agisse de son ouvrage sur le pays de Pévèle (1911), lui aussi largement inspiré, pour la partie linguistique (p. 56–228), de son étude de 1900/1901. Quoi qu'il en soit, une bibliographie consacrée à Templeuve nous informe que Bonnier avait pour projet de publier une deuxième édition de son ouvrage de 1907 ; pour cela, il avait annoté et rectifié l'original, rassemblé 442 feuillets de notes et confectionné un répertoire de tous les noms de famille du village (www.paysdepevele.com/pdf_actualite/Bibliographie%20Templeuve.pdf ; dernière consultation 14.08.2019).

⁸³ Bonnier commente ce terme dans son ouvrage sur le pays de Pévèle : « Nous entendons par « Langage intérieur » un terme irréductible ; le domaine où s'arrête le mélange et d'où part la personnalité pour, par un procès contraire, colorer et influencer à son tour les phénomènes de la pensée et de la parole » (Bonnier 1911, 221). Dans une lettre à Suchier, il note : « Il fallait arriver à l'expression avant de tenter l'analyse, et celui qui aura pu, en soustrayant les différentes formes fixées extérieures (de tradition, de race, de nation, de dialecte), retracer ce (relativement) pur courant qui est à la base de chacune de nos expressions, celui-là ne sera pas loin de ce qui est encore la « terra incognita » des linguistes modernes. La mesure d'un « afflux », d'idée, arrivé au degré expressif, sa force d'expansion, les obstacles qu'il peut rencontrer, cela ne nous mène-t-il pas [illisible] à la question du mélange, mais dans la partie laissée inexplorée par Prof. Schuchardt ? » (lettre du 4 avril 1893).

⁸⁴ Cette remarque, dont on ne saurait nier le caractère prémonitoire, se retrouve dans son ouvrage sur le pays de Pévèle : « [...] ce ne seront plus bientôt des souvenirs du patois que nous verrons dans les lettres et dans les divers documents du village, mais simplement des fautes d'orthographe », ajoutant : « Le langage a perdu ce qui fait la vie : le caractère et la personnalité » (Bonnier 1911, 228).

phénomène maladif accompagnant le stade de développement d'un corps. Il n'est pas infini, mais ce serait une sorte de maladie parasitaire, accompagnant l'atrophie, la «trance» de la conscience »⁸⁵ (lettre du 3 décembre 1894).

Si cette approche, « sorte de Sprach- und Sittenmischung », fut loin de convaincre Suchier (lettre de Bonnier à G. Paris du 1^{er} avril 1896), elle est symptomatique du désir de Bonnier de mettre en lien histoire interne et externe pour mieux saisir les principes généraux à l'origine des changements linguistiques. Il procédera d'ailleurs de manière similaire dans son ouvrage sur le pays de Pévèle (1911), dont la première partie est consacrée aux aspects historiques et socio-économiques (pp. 1–55), la seconde à l'évolution du langage sur les trois phases d'évolution sociétale que nous venons de présenter (pp. 56–228).

La seconde étude, publiée en 1899 dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, porte sur les interférences entre le français et l'anglais qui se manifestent, de manière plus ou moins consciente, dans l'œuvre de trois écrivains anglais (Charlotte Brontë, Charles Dickens et William Thackeray) ainsi que chez les élèves, pour qui le « mécanisme inconscient du mélange [se présente] dans toute sa pureté » (Bonnier 1899, 68). Au sujet de ces derniers, Bonnier confie à Suchier :

« Ici, en ma qualité de professeur libre, je puis faire autant d'expériences que je veux sur les boys anglais, qui sont infiniment plus intéressants à ce point de vue que les étudiants. La seule chose intéressante, comme principe, que je crois avoir découverte, c'est l'impossibilité pour un mot venu du français [...] et ayant fait son évolution dans l'organisme de la langue anglaise, d'être effleuré ou modifié par l'influence du français moderne. Une des preuves en est la réapparition constante dans les devoirs d'élèves du mot anglais semblable (et si différent pourtant par essence) au mot français » (lettre du 22 mars 1891).

Sur le plan didactique, Bonnier plaide en faveur de la dictée, « instrument précieux » (1899, 65) qui peut « non seulement habituer l'oreille au son étranger, mais [...] aura l'effet inverse d'enseigner au professeur lui-même les défauts de sa propre prononciation » (1899, 25) ; il souligne par ailleurs les avantages d'une approche contrastive de la grammaire de la langue étrangère :⁸⁶

⁸⁵ Cette vision décliniste de l'évolution linguistique et culturelle s'explique sans doute en bonne partie par l'attachement profond de Bonnier à sa terre natale. Dans une lettre à Suchier, il parle, non sans humour, de son « patriotisme de clocher » et surtout de « l'esprit de clan », ajoutant que « dans ce village, on est tous plus ou moins cousins » (lettre du 17 juin 1907).

⁸⁶ Ajoutons que Bonnier fut chargé de la révision de la 11^e édition du manuel *French Conversation-Grammar* (Otto 1895), ouvrage qui connut un immense succès jusque dans la première moitié du XX^e siècle (18 rééditions jusqu'en 1935). Dans la préface, Bonnier (1895, VII) souligne la nécessité de recourir à l'évolution de certains phénomènes de syntaxe pour en faciliter la compréhension et l'apprentissage.

« [...] une grammaire française écrite pour des Anglais doit forcément être différente de celle qu'on destinerait à des Français, c'est-à-dire, qu'elle doit adopter un plan différent car il s'agit d'introduire dans des cerveaux la connaissance d'une langue et d'habitudes étrangères. Il faut partir, quand il s'agit de l'anglais et du français, de ce qui est commun aux deux langues, et aller de plus en plus en divergeant, à mesure que les langues se séparent » (Bonnier 1899, 44).

Les publications de Bonnier qui voient le jour durant les treize années passées à Liverpool sont plus hétéroclites : on citera entre autres deux ouvrages sur l'art et la littérature (Bonnier 1902, 1906 [ou 1925]), un opuscule sur le symbolisme (1908) qui constitue, comme il l'écrit à Suchier (lettre du 11 avril 1908), une sorte de « petit <interlude> entre deux volumes sur Templeuve » consacrés à l'histoire et à la langue de sa région natale (1907, 1911), et deux essais d'histoire culturelle, l'un traitant de l'« être spécial » (1909), l'autre du mensonge (1913). Son projet d'édition des *Vœux du Paon*, pour lequel il prévoyait trois à quatre années (lettre à Suchier du 3 avril 1897), resta quant à lui inachevé. Bonnier en parle dans les cinq lettres qu'il adresse à G. Paris entre le 26 juin 1898 et le 25 mars 1902, et surtout dans sa correspondance avec Suchier à partir du 3 avril 1897 : il y qualifie ces *Vœux* d'« horribles » (1^{er} juillet 1899), de « terribles » (3 août 1899), puis d'« ennuyeux » (12 novembre 1906) et d'« insipides » (6 juin 1909), expliquant que le retard pris dans ce travail est dû à l'absence de manuscrits à Liverpool (lettre du 20 juin 1905) et à la rédaction de son gros ouvrage sur Templeuve (lettre du 16 septembre 1906).

5 Une réhabilitation lente et tardive

La 'redécouverte' de Bonnier invite à réfléchir à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « l'éthique du chercheur ». Son esprit critique ne se satisfaisait pas des pratiques scientifiques de son époque, tout entière tournée vers l'examen un peu 'myope' des textes. Estimant avoir le droit, sinon le devoir, de questionner ce que ses contemporains considéraient comme acquis et/ou prometteur, Bonnier a défendu avec courage et ténacité ce qu'il croyait juste (aux deux sens du terme), conscient qu'une telle attitude ne pouvait que nuire à sa carrière.

Bonnier n'a d'ailleurs jamais prétendu que ses thèses sur les chartes étaient inattaquables, bien au contraire : sa correspondance témoigne de son besoin constant de débattre de ces questions. Si la fiabilité linguistique de ce type de documents était au centre de ses réflexions durant la période qui suivit immédiatement sa déconvenue à l'École des chartes, ce furent les orientations générales de la recherche philologique et les questions d'ordre méthodologique qui l'occupèrent plus durablement, en particulier la recherche des principes généraux qui sous-

tendent les faits de langue et le rôle des parlers modernes et du mélange pour la compréhension des états de langue anciens.

L'histoire lui a finalement donné raison. Par sa critique des chartes, il fut l'un des premiers à tenir compte du décalage entre les registres oral et écrit pour l'étude linguistique des actes administratifs anciens.⁸⁷ Il faudra attendre plus de 40 ans⁸⁸ pour que Jules Feller (1931) et Louis Remacle (1948), spécialistes des parlers belgo-romans, s'interrogent sur la nature de la *scripta*, la langue écrite des documents non littéraires du Moyen Âge, jetant ainsi les bases de ce qui deviendra une discipline à part entière au sein de la romanistique en France et en Allemagne, la « scriptologie » (all. *Skriptaforschung*).⁸⁹ Sans mentionner le nom de Bonnier, Feller s'appuie lui aussi sur les états de langue modernes pour étudier les textes anciens,⁹⁰ qualifiant d'« illusion »⁹¹ le fait de croire que « la langue des textes représent[e] exactement celle des dialectes » (1931, 39). Quant à Remacle, il est à notre connaissance le premier à avoir apprécié à sa juste valeur, dans son étude fondamentale sur l'ancien wallon, la pensée de Bonnier. Après avoir rappelé ses principales réflexions au sujet des chartes, il s'exclame : « Voilà bien des citations ! Mais aussi que d'idées excellentes ! Certes, les articles de Bonnier sont très oubliés aujourd'hui ; cependant, les lignes que je viens d'en reproduire mériteraient d'être épinglées, méditées et retenues » (1948, 148), et il s'étonne des comptes rendus de Meyer, « aussi aigres et aussi défavorables que possible » (1948, 148 n. 1). Si Remacle juge exagérées certaines thèses de Bonnier, il l'en excuse avec bienveillance, invoquant la rudesse de son combat : « lorsqu'on réagit contre des idées reçues, et c'est ce que Bonnier faisait, on exagère aisément, malgré soi » (ibid.).

Par la suite, d'autres scriptologues rendirent à leur tour hommage aux travaux de Bonnier. Jacques Thomas, pour qui les chartistes ont « inconsidérément mis en rapport d'anciennes

⁸⁷ Sur cette question, nous renvoyons à Völker (2003, 26–28) et à Cerquiglini (2007, 170–173).

⁸⁸ Selon Völker (2003, 35), ce long silence s'explique par la Première Guerre mondiale et par l'intérêt accru porté aux formes dialectales contemporaines.

⁸⁹ Remacle désigne par le terme *scripta* « la langue vulgaire écrite au moyen âge » (1948, 24), l'employant comme synonyme de l'all. *Schriftsprache*. La scriptologie s'intéresse à « l'évolution et [aux] structures des systèmes orthographiques médiévaux (*scriptae*) durant la période avant leur unification sous l'hégémonie sociolinguistique d'une orthographe [sic] prépondérante » (Goebel 1975, 3). Pour de plus amples informations sur les objectifs et les orientations théoriques et méthodologiques de la scriptologie, nous renvoyons à Gossen (1967, 1979), l'un des initiateurs de cette discipline, ainsi qu'à Goebel (1975), Boutier (1995) et Völker (2003, 35–71).

⁹⁰ « Que le dialectologue se propose l'étude d'un seul texte ou d'un seul auteur, où l'étude de toute une période, il a comme moyens de comparaison : 1° l'ensemble des œuvres littéraires et autres documents écrits de même provenance ; 2° l'état présent du dialecte, qu'il peut étudier sur place dans sa prononciation, et toute la littérature moderne patoisante ; 3° l'état primitif, que lui fournit, très partiel et en écrit seulement, le latin vulgaire. Mais ce *terminus a quo* et ce *terminus a quem* sont évidemment très éloignés, dans la chaîne de l'évolution, de telle ou telle période médiévale qu'on se propose d'étudier. Il faut chercher des documents qui puissent combler les intervalles, et, en étendant le plus possible le champ des investigations, encore faudra-t-il user de tous les moyens de raisonnement que l'expérimentation suggérera » (Feller 1931, 71). Cf. également Carolus-Barré (1964, CXV).

⁹¹ On retrouve cette même expression chez Gossen (cf. *infra*, n. 92).

formes écrites [...] avec des formes orales actuelles », regrettait ainsi que le mémoire de Bonnier ait été « malheureusement coulé par P. Meyer » (1953, 116). Dans la préface à sa *Petite grammaire de l'ancien picard* (1951), Charles Théodore Gossen évoquait, après avoir cité les noms des éminents fondateurs de la philologie picarde que furent Adolf Tobler, Gaston Raynaud et Hermann Suchier, les « travaux remarquables de Charles Bonnier » (1951, 11). Quelques années plus tard, Gossen, déplorant le manque d'études sur les écoles de scribes, dit prendre au sérieux la « théorie des écoles » de Bonnier, dont les thèses, ajoute-t-il, « méritent d'être reprises et d'être méditées à fond » (1965, 459 ; cf. également 1964, 353 n. 48). À signaler également la dédicace en français, touchante, de l'ouvrage plus récent *Skripta und Variation* : « À Charles Bonnier, qui a osé oser quelque chose » (Völker 2003, XVI). L'auteur présente Bonnier comme l'un des précurseurs de la scriptologie :

« Dennoch darf nicht übersehen werden, daß Charles Bonnier in seiner von der *École* zurückgewiesenen Veröffentlichung als erster in aller Klarheit, mit reichlich Belegen illustriert und durch stellenweise sehr gute Argumente untermauert eine Einsicht formuliert hat, die Louis Remacle über hundert Jahre später^[92] als geltende Forschungsmeinung darstellen wird » (Völker 2003, 28).⁹³

Tout en déplorant les conséquences désastreuses de la réaction de Meyer sur la carrière de son élève, Völker insiste sur le retard considérable qu'elle devait entraîner dans la recherche sur les états de langue anciens :

« Immerhin ist hier nicht nur der wissenschaftlichen Laufbahn eines jungen Forschers ein schwerer Schlag versetzt worden [...]. Schlimmer noch ist, daß das Herzstück der Methodenrevision durch Feller 1931 und Remacle 1948 mit Bonniers Arbeit schon vorbereitet gewesen wäre und daß die Forschung durch das apodiktische Urteil Meyers über vierzig Jahre verloren hat » (Völker 2003, 28 n. 110).⁹⁴

⁹² Il est ici fait référence à son étude sur la différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600, dans laquelle on lit : « On admet maintenant que la langue des textes médiévaux, littéraires ou non, n'est pas la reproduction d'un patois ou d'un dialecte parlé par une communauté locale ou régionale » (Remacle 1992, 11). Citons également Gossen (1967, 14) : « Daß die Urkundensprache an sich, wie dies früher manchmal vermutet wurde, ein besseres und echteres Bild von den im Mittelalter gesprochenen Dialekten zu vermitteln vermag als die Sprache der Literaturdenkmäler, hat sich in den letzten Jahrzehnten [...] als Illusion erwiesen. Jede nordfranzösische Skripta zeigte sich bisher bei näherem Zusehen als ein heterogenes Kunstgebilde » ('L'idée selon laquelle la langue des chartes, comme on a pu le croire jadis, était mieux à même de renseigner sur les dialectes parlés au Moyen Âge que celle des grandes œuvres littéraires, s'est avérée au cours des dernières décennies [...] n'être qu'une illusion. À y regarder de plus près, on constate aujourd'hui que toute scripta originaire du nord de la France est un artifice hybride' ; traduit par nos soins).

⁹³ 'Il ne faut pas oublier que c'est Charles Bonnier, dans sa publication refusée par l'*École*, qui est le premier à avoir, avec force exemples et parfois d'excellents arguments, formulé clairement les vues que Louis Remacle, plus de cent ans plus tard, présentera comme communément admises dans la recherche' (traduit par nos soins).

⁹⁴ 'Après tout, on n'a pas seulement porté un coup dur à la carrière scientifique d'un jeune chercheur [...]. Ce qui est plus grave, c'est que le travail de Bonnier contenait déjà les principes fondamentaux de la critique méthodologique formulés par Feller (1931) et Remacle (1948) et que le jugement péremptoire de Meyer aura fait perdre plus de quarante ans à la recherche' (traduit par nos soins).

Signalons enfin l'hommage de Bernard Cerquiglini, admiratif de celui qui, envers et contre tout, eut le courage de défendre des idées dont personne ne remet plus en cause la validité (2007, 202s.). En effet, on sait aujourd'hui que si les scribes parlaient le dialecte, ils étaient des professionnels de l'écrit qui maîtrisaient parfaitement le latin et n'ignoraient rien des fonctions de stabilité et de décontextualisation propres à l'écriture, ou, pour citer Cerquiglini : « Ils prennent un acte dont la genèse est due aux circonstances mais la finalité pérenne, dont la localisation (qui l'authentifie) est secondée par la circulation (qui le valorise) ; sa langue se doit d'échapper au localisme » (2007, 205).

On le voit, la réhabilitation de Bonnier est en bonne marche. Si jusqu'à présent elle s'est faite essentiellement sous la forme de brefs hommages au sein d'études sur la *scripta*, notre présentation contribuera, nous l'espérons, à mieux faire connaître l'ensemble du parcours philologique de Bonnier, son itinérance européenne et son ethos de chercheur.

6 Références bibliographiques

- Bähler, Ursula, *Gaston Paris et la philologie romane. Avec une réimpression de la « Bibliographie des travaux de Gaston Paris » publiée par Joseph Bédier et Mario Roques (1904)*, Genève, Droz, 2004 [*Publications romanes et françaises*, 234].
- Bercé, Yves-Marie/Guyotjeannin, Olivier/Smith, Marc (edd.), *L'École nationale des chartes : histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, Gérard Klopp, 1997.
- Bonnier, Charles, *Über die französischen Eigennamen in alter und neuer Zeit*, Halle, Ehrhardt Karras, 1888.
- Bonnier, Charles, *Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275*, 1 : *Recherches sur l'antagonisme des chartes et du langage vulgaire* ; 2 : *Caractéristique des chartes de Douai* ; 3 : *Chartes de Douai au 13^e siècle*, *Zeitschrift für romanische Philologie* 13.3/4 (1890), 431–462 ; 14.1/2 (1891), 66–88 ; 14.3/4 (1891), 298–343 [titre original de la thèse : *Étude linguistique à propos des chartes en langue romane de Douai au XIII^e siècle (1203–1275)*, soutenue en 1887] (= 1890/1891a).
- Bonnier, Charles, Réponse [« Entgegnung »] à la critique de Paul Meyer (1890), *Zeitschrift für romanische Philologie* 15.1/2 (1891), 284–285 (= 1891b).
- Bonnier, Charles, *Lettres de soldat. Étude sur le mélange entre le patois et le français*, *Zeitschrift für romanische Philologie* 15 (1891), 375–428 (= 1891c).
- Bonnier, Charles, *Un moment* [poèmes], Bruxelles, Charles Vanderauwera, 1892.
- Bonnier, Charles, *Chères faces* [poèmes], Bruxelles, Charles Vanderauwera, 1894.
- Bonnier, Charles, *La question de la femme*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1897.
- Bonnier, Charles, *Le Français parlé et écrit aujourd'hui en Angleterre*, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* 21 (1899), 22–68.
- Bonnier, Charles, *Proverbes de Templeuve*, in : Bédier, Joseph, et al. (edd.), *Forschungen zur romanischen Philologie. Festgabe für Hermann Suchier*, Halle, Max Niemeyer, 1900, 1–27.
- Bonnier, Charles, *Un village du nord de la France*, *Otia Merseiana. The Publication of the Arts Faculty of University College Liverpool* 2 (1900/1901), 1–74.
- Bonnier, Charles, *La lignée des poètes français au XIX^e siècle*, Oxford, Clarendon Press, 1902.

- Bonnier, Charles, *Milieux d'art*, Liverpool, Donald Fraser, 1906 ou 1925.
- Bonnier, Charles, *Templeuve-en-Pévèle : histoire d'un village*, Liverpool, Lyceum Press, 1907 [rééd. Nord Patrimoine, Cambrai, 2002, sous le titre *Histoire de Templeuve*].
- Bonnier, Charles, *Expressions d'obscurité*, Liverpool, Lyceum Press, 1908.
- Bonnier, Charles, *L'être spécial*, Liverpool, Lyceum Press, 1909.
- Bonnier, Charles, *Le pays de Pévèle*, Liverpool, Lyceum Press, 1911.
- Bonnier, Charles, *Monographie du mensonge. Essai sur la casuistique*, Liverpool, Lyceum Press, 1913.
- Bonnier, Charles, *L'occupation de Templeuve par les Allemands et ses suites racontée par trois témoins, 1914 à 1918*, Liverpool, Lyceum Press, 1921.
- Bonnier, Charles/Bonnier, Pierre, *Documents de critique expérimentale : Parsifal*, Revue wagnérienne 2 (mars 1887), 42–55 ; 8–9 (septembre–octobre 1887), 209–222.
- Boutier, Marie-Guy, *Französische Skriptiformen I. Wallonie*, in : Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (edd.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, vol. 2.2 : *Die einzelnen romanischen Sprachen und Sprachgebiete vom Mittelalter bis zur Renaissance/Les différentes langues romanes et leurs régions d'implantation du Moyen Âge à la Renaissance*, Tübingen, Max Niemeyer, 1995, 290–300.
- Candar, Gilles (ed.), *Les souvenirs de Charles Bonnier. Un intellectuel socialiste européen à la Belle Époque*, Préface de Madeleine Rebérioux, introduction de Gilles Candar, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001.
- Carolus-Barré, Louis, *Les plus anciennes chartes en langue française*, vol. 1 : *Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise 1241–1286*, Paris, Klincksieck, 1964.
- Cerquiglini, Bernard, *Un philologue à l'Internationale*, in : Guillot, Céline/Heiden, Serge/Prévost, Sophie (edd.), *À la quête du sens. Études littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, Lyon, ENS Éditions, 2006, 345–358 [collection *Langages*].
- Cerquiglini, Bernard, *Une langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit, 2007.
- Drüppel, Christoph Josef, *Altfranzösische Urkunden und Lexikologie. Ein quellenkritischer Beitrag zum Wortschatz des frühen 13. Jahrhunderts*, Tübingen, Max Niemeyer, 1984 [Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 203].
- Feller, Jules, *Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge*, Bulletin de la Commission royale de toponymie et de dialectologie 5 (1931), 33–92.
- François, Jacques, *La mise en place de la philologie et de la linguistique romanes dans l'Allemagne du 19^e siècle*, Romanistisches Jahrbuch 64 (2013), 33–60.
- François, Jacques, *Le siècle d'or de la linguistique en Allemagne : de Humboldt à Meyer-Lübke*, Limoges, Lambert-Lucas, 2017.
- Goebel, Hans, *Qu'est-ce que la scriptologie ?*, Medioevo romanzo 2:1 (1975), 3–43.
- Goergen, Marie-Louise, *La place de l'Allemagne dans les biographies des militants français*, Matériaux pour l'histoire de notre temps 34 (1994), 17–20.
- Gossen, Charles Théodore, *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1951.
- Gossen, Charles Théodore, *Untersuchungen zur jurassischen Scripta*, Vox Romanica 23 (1964), 321–354.
- Gossen, Charles Théodore, *La scripta 'bourguignonne' et le franco-provençal*, Revue roumaine de linguistique 10:5 (1965), 455–460.
- Gossen, Charles Théodore, *Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Vienne, Hermann Böhlau, 1967 [Sitzungsberichte der österreichischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse, 253].

- Gossen, Charles Théodore, *Méditations scriptologiques*, Cahiers de civilisation médiévale 22:87 (1979), 263–283.
- Guyotjeannin, Olivier, *Naissance de la thèse (1849–1914)*, in : Bercé, Yves-Marie/Guyotjeannin, Olivier/Smith, Marc (edd.), 1997, 92–105.
- Hausmann, Frank-Rutger, *Die Korrespondenz zwischen Charles Bonnier und Hugo Schuchardt*, in : Hurch, Bernhard (ed.), *Hugo Schuchardt Archiv*, 2017, publication en ligne <<http://schuchardt.uni-graz.at/id/letters/1177>> (dernière consultation 15.08.2019).
- Henriet, Patrick (ed.), *L'École pratique des Hautes Études. Invention, érudition, innovation, de 1868 à nos jours*, Paris, Somogy, 2018.
- Maitron, Jean (ed.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, 3^e partie : 1871–1914. *De la Commune à la Grande Guerre*, tome 10, Paris, Les éditions ouvrières, 1973.
- Mallarmé, Stéphane, *Correspondance*, tome 5 (1892) et supplément aux tomes 1, 2, 3 et 4 (1862–1891), recueillie, classée et annotée par Henri Mondor et Lloyd James Austin, Paris, Gallimard, 1981.
- Meyer, Paul, *Rapport sur deux chartes valentinoises communiquées par M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier*, *Revue des Sociétés Savantes* 4:6 (1867), 423–437.
- Meyer, Paul, *Compte rendu de Bonnier (1890/1891)*, *Romania* 19:74, 349–350 (1890) ; 19:76, 617 (1890) ; 20:78, 324 (1891).
- Meyer, Paul/Paris, Gaston, *Prospectus de la « Romania »*, *Bibliothèque de l'École des chartes* 32 (1871), 231–234.
- Molen, Willem van der, *Le subjonctif : sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée*, Zalt-Bommel, N. V. van de Garde, 1923.
- Monfrin, Jacques, *Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie*, in : Straka, Georges (ed.), *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui. Domaines d'oil et domaine franco-provençal*, Paris, Klincksieck, 1972, 25–58 [*Actes et colloques*, 9].
- Monfrin, Jacques, *Documents linguistiques de la France (série française)*, vol. 1 : *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, Paris, Éditions du CNRS, 1974 [*Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, XVII].
- Monfrin, Jacques, *Paul Meyer (1840–1917) et la naissance de la philologie moderne*, in : Bercé, Yves-Marie/Guyotjeannin, Olivier/Smith, Marc (edd.), 1997, 63–71.
- Otto, Emil, *French Conversation-Grammar. A New and Practical Method of Learning the French Language*, 11^e éd., revue par Charles Bonnier, Heidelberg, Julius Groos ; Londres, David Nutt, 1895 [1^e éd. : 1859, Heidelberg].
- Paris, Gaston, *Compte rendu de Raynaud (1876)*, *Romania* 6 (1877), 614–620.
- Paris, Gaston, *Compte rendu de Bonnier (1891c)*, *Romania* 21:81 (1892), 120.
- Raynaud, Gaston, *Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les chartes des XIII^e et XIV^e siècles (1254–1333)*, Paris, F. Vieweg, 1876.
- Remacle, Louis, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1948 [*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. 109].
- Remacle, Louis, *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Genève, Droz, 1992 [*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, fasc. 256].
- Ridoux, Charles, *Évolution des études médiévales en France de 1860 à 1914*, Paris, Champion, 2001 [*Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge*, 56].
- Roynette, Odile, et al., *Langue écrite et langue parlée pendant la Première Guerre mondiale : enjeux et perspectives*, *Romanistisches Jahrbuch* 64 (2013), 106–129.

- Schuchardt, Hugo, *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches. Dem Herrn Franz von Miklosich zum 20. November 1883*, Graz, Leuschner/Lubensky, 1884.
- Société de l'École des chartes (ed.), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1^e série, tome 1, Paris, Decourchant, 1839/1840.
- Thomas Antoine/Prou, Maurice/Mortet, Charles, *Paul Meyer (1840–1917)*, Bibliothèque de l'école des chartes 78 (1917), 429–446.
- Thomas, Jacques, *Dialecte et patois. Esquisse d'une étude sémantique*, Romanica Gandensia. Études de philologie romane 1 (1953), 93–117.
- Trautmann-Waller, Céline (ed.), *De la philologie allemande à l'anthropologie française. Les sciences humaines à l'EPHE (1868–1945)*, Paris, Champion, 2017 [*Littératures étrangères, série « Études germaniques »*, 6].
- TLFi = *Trésor de la langue française informatisé*, ATILF – CNRS & Université de Lorraine, <atilf.atilf.fr/tlf.htm> [version informatisée du TLF = Imbs, Paul (ed.), *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)*, 16 vol., Paris, Éditions du CNRS, 1971–1994].
- Vendryes, Joseph, *Linguistique et Philologie*, Revue des études slaves 27 (1951), 9–18.
- Verlaine, Paul, *Œuvres en prose complètes*, Paris, Gallimard, 1972 [*Bibliothèque de la Pléiade*].
- Vielliard, Françoise, *L'enseignement de la philologie romane*, in : Bercé, Yves-Marie/Guyotjeannin, Olivier/Smith, Marc (edd.), 1997, 50–62.
- Vielliard, Françoise, *Avant-propos*, in : Vielliard, Françoise (ed.), *Littératures dialectales de la France. Diversité linguistique et convergence des destins*, Paris, Champion ; Genève, Droz, 2001, 5–14 [*Bibliothèque de l'École des chartes*, 159].
- Völker, Harald, *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237–1281)*, Tübingen, Max Niemeyer, 2003 [*Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 305].
- Wailly, Natalis de, *Observations grammaticales sur des chartes françaises d'Aire en Artois*, Mémoires de l'Institut national de France 28:1 (1874), 135–209.
- Willard, Claude, *Le mouvement socialiste en France (1893–1905). Les guesdistes*, Paris, Éditions sociales, 1965.
- Wilmotte, Maurice, *Études de dialectologie wallonne*, Romania 17:68 (1888), 542–590 [la suite fut publiée dans les numéros 18 (1889), 209–232, et 19 (1890), 73–98].



Charles Bonnier, sans doute vers 1900⁹⁵

⁹⁵ Nous remercions Gilles Candar de nous avoir transmis ce cliché, qu'il tient lui-même de Mme Lordonnois, la nièce de Charles Bonnier.